



Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (CADEPAC)

***ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE
L'AXE 2 DU DEPAC 2 SOUS GESTION GAC : MAITRISE
D'OUVRAGE ET INVESTISSEMENTS SOCIOENOMIQUES***

RAPPORT FINAL

Réalisé par :

ENTREPRISE D'INGENIERIE DE LA GEOGRAPHIE (EGI)

*SIG et Télédétection-Environnement-Suivi-Evaluation-Cartographie-Etudes-Formation-
Développement rural*

SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	iv
Liste des tableaux	iv
LISTE DES ACRONYMES	v
RESUME EXECUTIF	vi
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
2. OBJECTIFS ET CRITERES D'ANALYSE	2
2.1. Objectifs	2
2.2. Critères d'analyse de la mise œuvre des activités.....	3
3. METHODOLOGIE	3
3.1. Principales étapes de l'évaluation.....	3
3.1.1. Phase préparatoire	4
3.1.2. Phase d'enquête de terrain	5
3.1.3. Traitement et analyse des données et rédaction du rapport.....	6
3.1.4. Elaboration du rapport provisoire	6
3.1.5. Rapport final	6
3.1.6. Difficultés et limites de l'évaluation	6
3.1.7. Structuration du rapport.....	7
4. DESCRIPTION DU PROGRAMME, PHASE 2 DEPAC	8
5. ANALYSE PAR CRITERE	12
5.1. Pertinence du projet.....	12
5.1.1. Pertinence du programme au regard des référentiels nationaux de développement	12
5.1.2. Pertinence du programme par rapport aux besoins des bénéficiaires	12
5.2. Cohérence du projet.....	12
5.2.1. Cohérence de l'objectif spécifique et résultats intermédiaires	12
5.2.2. Cohérence entre résultats intermédiaires et extraits	13
5.2.3. Cohérence globale du programme DEPAC 2	13
5.3. Efficacité du programme	15
5.4. Efficience du programme DEPAC2	17
5.5. Durabilité du programme	19
5.6. Prise en compte du genre au niveau de la MOS, GEM et des organes de gestion.....	22
5.7. Prise en compte des personnes vulnérables	23
6. EFFETS DU PROGRAMME	25
6.1. Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées.....	25

6.1.1.	Répartition des enquêtés par commune et selon le sexe	25
6.1.2.	Répartition des enquêtés par tranches d'âges et par sexe	26
6.1.3.	Niveau d'éducation des cibles enquêtées.....	26
6.1.4.	Situation matrimoniale des personnes enquêtées	27
6.2.	Connaissance et adhésion des bénéficiaires au programme.....	28
6.3.	Connaissance, Fonctionnalité et Utilisation des ouvrages	29
6.4.	Appréciation des actions du programme par les bénéficiaires.....	30
6.5.	Niveau de satisfaction des bénéficiaires par rapport aux infrastructures	34
6.6.	Effets du programme	35
6.6.1.	Effets sur l'accès à des sources d'eau potable	35
6.6.2.	Effets sur l'offre de service, la qualité des soins.....	38
6.6.3.	Effets du programme sur l'assainissement.....	39
6.6.4.	Effets du programme sur l'éducation des enfants	40
6.6.5.	Effets liés au développement des activités économiques des jeunes et des femmes	41
6.6.6.	Accroissement des recettes des collectivités territoriales, création d'emploi et effets sur les revenus des usagers des infrastructures.....	42
6.6.7.	Amélioration de la gouvernance locale dans les service sociaux (santé, eau potable, éducation etc.).....	45
6.6.8.	Effets liés au renforcement de capacités	47
	Comité d'auto-évaluation des performances des CT	49
6.6.9.	Outil de planification régionale axé sur le développement économique...	49
6.6.10.	Réduction des impacts environnementaux liés aux déchets biomédicaux	50
6.6.11.	Développement urbain autour des investissements économiques	50
7.	DIFFICULTES / INSUFFISANCES.....	51
8.	LEÇONS APPRISES	53
9.	RECOMMANDATIONS.....	54
	CONCLUSION	56
	Annexes	57
	Annexe 1 : Liste de personnes rencontrées.....	57
	Annexe 2 : Termes de référence de l'étude	59
	Annexe 3 : Cadre de résultat (progrès des indicateurs).....	63

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Carte de la zone d'intervention	10
Figure 2: Connaissance du programme DEPAC par les bénéficiaires	28
Figure 3: Canaux d'information sur le programme DEPAC par les bénéficiaires.....	28
Figure 4: Fonctionnalité des ouvrages	30
Figure 5: Utilisation des ouvrages	30
Figure 6: Satisfaction des bénéficiaires par rapport à l'accès des différents services.....	35
Figure 7: Distance moyenne parcourue pour rejoindre les points d'eau.....	36
Figure 8: Appréciation des distances parcourues par les ménages avant et avec le programme DEPAC2	36
Figure 9 : Carte de Distribution des forages réalisés à l'échelle des CT.	37
Figure 10: Sources d'approvisionnement en eau potable avant et après le programme.....	38
Figure 11: changement de comportement favorable à l'utilisation des ouvrages d'assainissement.....	39
Figure 12: Occupation des élèves dans l'approvisionnement en eau dans les ménages.....	40

Liste des tableaux

Tableau 1: Bilan de collecte des données quantitatives et qualitative	6
Tableau 2 : Collectivités Territoriales partenaires du DEPAC 2	9
Tableau 3 : Les acteurs ciblés par le programme	10
Tableau 4 : Chaîne de résultats du programme	14
Tableau 5 : Etat de mise en œuvre des activités du programme DEPAC.....	16
Tableau 6 : Bilan financier du programme	18
Tableau 9: Répartition des ménages enquêtés par commune et par sexe	25
Tableau 10: Répartition des commerçants enquêtés par commune et par sexe.....	25
Tableau 11: Répartition des ménages enquêtés par tranche d'âge et selon le sexe	26
Tableau 12: Répartition des personnes enquêtés par tranche d'âge et selon le sexe.....	26
Tableau 13: Répartition des ménages enquêtés selon le niveau d'instruction et par sexe.....	27
Tableau 14: Répartition des commerçants enquêtés selon le niveau d'instruction et par sexe.....	27
Tableau 15: Répartition des personnes enquêtées selon le niveau d'instruction et par sexe	27
Tableau 16 : Répartition des ménages connaissant les réalisations du programme DEPAC2	29
Tableau 17: Récapitulatif des formations réalisées	32
Tableau 18: Chiffres d'affaires et montants des loyers payés par commune.....	44
Tableau 19: Chiffres d'affaires par commune.....	45
Tableau 7: Cadre de résultat de la DEPAC	63
Tableau 8: Indicateurs de phase de la DEPAC.....	65

LISTE DES ACRONYMES

ADCT	: Agence nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales
AGR	: Activité Génératrice de Revenu
AME	: Association des Mères Educatrices
AMO	Appui à la Maîtrise d'Ouvrage
APE	: Association des Parents d'Elèves
AUE	: Association des Usagers d'Eau
CADEPAC	: Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne
COGEM	: Comité de Gestion Entretien Maintenance
COGES	: Comité de Gestion
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CT	: Collectivité Territoriale
CVD	: Conseiller Villageois de Développement
DEPAC	Décentralisation et Participation Citoyenne
GAC	: GEDES-ACADE-CAGECT/BC
GEDES	: Générale des Services
GEM	: Gestion Entretien Maintenance
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Œuvre
MEG	Médicament Essentiellement Générique
MOS	: Maîtrise d'Œuvre Sociale
OSC	: Organisation de la Société Civile
OSP	: Organisation Socio Professionnelle
PAAMU	Projet d'Assainissement Autonome en Milieu Urbain
PAI	: Plan Annuel d'Investissement
PDC	: Plan de développement communal
PEC	Plan d'Entretien Consolidé
PES	Plan d'Entretien Sectoriel
PF	: Planification familiale
PND	: Politique Nationale de Décentralisation
PRM	: Personne Responsable des Marchés



Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (CADEPAC)

RESUME EXECUTIF

L'axe 2 du DEPAC 2 sous gestion du consortium GEDES-ACADE-CAGECT/BC est mis en œuvre à travers une approche d'accompagnement des partenaires dans leurs initiatives propres et selon leurs dynamiques, avec un accent important mis sur le renforcement des capacités des différents acteurs et la recherche de concertation.

La présente étude a donc pour objectif d'analyser la mise en œuvre des activités en lien avec les objectifs et les résultats attendus du programme sous gestion du consortium GAC. Il s'agit d'analyser les résultats atteints par le programme, l'amélioration de la gouvernance locale dans les services sociaux, le développement économique et sociale des zones d'investissements, le développement urbain des zones de projets, l'impact sur les dépenses des ménages, les effets sur l'éducation et la responsabilisation des bénéficiaires.

Aussi, il s'agit également d'évaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires sur la base les investissements socio-économiques réalisés à l'échelle des CT et régions d'intervention en matière de changement (théorie du changement), de mesurer l'accroissement des revenus des bénéficiaires du programme sous gestion du GAC en lien avec la réalisation des investissements économiques et de formuler des recommandations pour une atteinte efficace des résultats en lien avec les indicateurs.

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de la présente étude a été participative et itérative. Elle s'est articulée autour de trois (3) grandes étapes à savoir (i) une phase préparatoire qui regroupe la réunion de cadrage, la revue documentaire, l'élaboration de la note de démarrage, l'élaboration des outils de collecte et le recrutement et la formation des agents enquêteurs ; (ii) une phase de collecte des données au cours de laquelle les informations ont été collectées auprès des ménages, des commerçants et des partenaires et structures organisationnelles (iii) et enfin une troisième étape consacré essentiellement au traitement et à l'analyse des données et à la rédaction du rapport.

Si dans l'ensemble l'étude s'est bien déroulée, force est de reconnaître qu'elle a été entachée par des difficultés liées à l'indisponibilité de certains acteurs et à l'inaccessibilité de certaines zones en raison de l'insécurité.

Le bilan global de l'exécution du projet se présente comme suit :

Les principaux investissements réalisés dans le cadre de l'exécution du programme sont : (i) 49 infrastructures dans le domaine de l'éducation dont 43 salles de classes, 3 salles de formation, 1 plateau omnisport, 1 bâtiment administratif et 1 bâtiment d'état civil (ii) 76

infrastructures d'eau potable et d'assainissement : 57 forages, 2 PEA , 2 AEPS et 15 latrines (iii) 14 infrastructures de santé constituées de 2 dispensaires, 3 Maternités, 4 dépôts MEG, 2 logements pour agents de santé, 1 salle d'observation 1 clôtures et 1 incinérateur ; (iv) 109 infrastructures économiques constituées de 5 hangars de poulets, 2 boucheries ; 88 boutiques de rue, 5 périmètre maraicher, 2 aires d'abattage 1 parking public et 6 forages pastoraux.

Le niveau d'efficacité de la mise en œuvre du programme s'explique par le mode opératoire qui est basé sur une approche participative inclusive et sur l'autonomisation des partenaires. Sur le plan de renforcements des capacités, plusieurs formations ont été réalisées. Il s'agit entre autres des formations : (i) de 17 agents de la CADEPAC et les AMO sur les nouvelles procédures de passation de marchés publics et le montage des dossiers d'appel à la concurrence et le montage des offres, (ii) de 63 PRM et comptables des CT sur les procédures de passation des marchés publics, (iii) des acteurs (116) des nouveaux comités sur leurs rôles, responsabilités et processus d'auto-évaluation, (iv) de 127 agents et membres des cellules sur l'approche MOS et la gestion des programmes sensibles aux conflits au sein d'une collectivité ,(v) ainsi que la formation de 87 membres des COGES et des COGEM sur la gestion des ouvrages réalisés dans le cadre du programme.

La performance de la mise en œuvre du projet a été basée sur les critères de pertinence, efficacité, efficience, durabilité, effets et la prise en compte du genre et des personnes vulnérables.

Pertinence : L'axe 2 du DEPAC 2 cadre bien avec les référentiels nationaux de la décentralisation. A titre illustratif, les objectifs spécifiques 3 et 5 de la Politique Nationale de la Décentralisation (PND) sont pris en compte par l'Outcome 1 et l'objectif spécifique 1 par l'Outcome 2 du programme. La mise en œuvre du DEPAC 2, axe 2 est une réponse aux problèmes multiples et multiformes rencontrées par les populations locales dans les domaines de santé, éducation, économique etc.

Efficacité : la mise en œuvre du programme est satisfaisante car les activités ont été exécuté dans une forte proportion. La performance de la mise en œuvre a été maximales (100%) pour : (i) Activité 1 : Appuyer l'élaboration de PAI fédérateur et aide à la cohérence et la coordination du développement local et les partenaires, (ii) Activité 2 : Soutenir le renforcement de capacité technique de prise en charge des dossiers des services techniques des collectivités y compris les inter-collectivités, (iii) Activités 8 : Appuyer des processus de communication économique, de participation aux espaces de dialogue économique et de promotion de l'entrepreneuriat local en lien avec les secteurs à effet levier, etc. En somme, le programme a été très efficace car la quasi-totalité des activités et/ou actions prévues ont été quasiment réalisées. Les taux de réalisations de plusieurs activités sont à 100%. Cette performance de l'efficacité s'explique par l'approche accompagnement de la CADEPAC aux collectivités territoriales dans un contexte difficile marquée par la pandémie du Covid 19 et l'insécurité.

Efficienc : L'allocation des ressources a été efficiente en ce sens que seulement 26% des ressources financières dépensées ont été aux frais généraux inhérents au fonctionnement et 74% des fonds ont été orientés sur l'atteinte des résultats concrets. Aussi, au regard de la pluralité des résultats obtenus par le programme basé une analyse coût bénéfice nous pouvons dire sans risque de nous tromper que la mise en œuvre des activités a été réalisée de manière efficiente.

En termes de durabilité : Elle se décline en trois (3) axes à savoir l'appropriation des interventions et des résultats par les bénéficiaires, la durabilité des équipements/infrastructures et l'ancrage institutionnel des approches développées par la CADEPAC. Il est important de souligner que l'ancrage institutionnel (à l'échelle des collectivités et au niveau central) des activités a été un axe stratégique du programme. Elle s'est matérialisée concrètement par la prise d'acte juridique pour faciliter l'ancrage institutionnel à l'échelle des collectivités territoriales des approches MOS, GEM etc.

Prise en compte du genre et des personnes vulnérables : La question relative au genre a été faiblement prise en compte dans la mise en place des cellules ou désignation des agents MOS et des COGEM, et dans les actions de renforcement des capacités. Quant aux personnes vulnérables, outre les actions de renforcement des capacités, elles ont bénéficié d'un appui financier pour le développement de leur activité.

Effets : Ils concernent l'ensemble des axes d'intervention du projet et se présentent sous plusieurs formes. Les effets liés à l'accès des sources d'eau potable se matérialisent par la réduction des distances parcourues (elle est passée de 2,54 km pour les hommes et 1,51 km pour les femmes avant le projet à respectivement 0,9 km et 0,6 km avec le programme), accès aux sources d'approvisionnement en eau potable (seulement 6% des ménages continuent de s'approvisionner dans les puits contre 65% qui s'approvisionnent désormais dans les ouvrages réalisés par le programme).

Dans le domaine de l'éducation, les effets se résument à la réduction des distances (elle est passée de 5 km en moyenne avant le programme à 3 km de nos jours), à l'amélioration de la sécurité de l'environnement et des conditions d'apprentissage.

Au plan économique l'exécution du programme a fortement contribué : (i) au développement des activités économiques des jeunes et des femmes (les bénéficiés nets de certains bénéficiaires du fonds de soutien aux initiatives locaux sont passés de 300 000 FCFA à 950 000 FCFA, soit plus du triple des bénéficiés avant le programme), (ii) un accroissement des recettes des collectivités territoriales (un total cumulé de 16 560 000 FCFA pour 7 collectivités territoriales), (iii) à la création d'emploi (emploi temporaire de 1 à 4 mois pour 1377 personnes dont 202 femmes) (iv) et enfin un accroissement des revenus des usagers des

infrastructures (un accroissement de revenu par usager estimé à 932 400 FCFA dans 7 collectivités territoriales).

En matière de gouvernance locale dans les services sociaux, la mise en œuvre des activités financées par la CADEPAC a entraîné une théorie de changement de comportement. A titre illustratif au niveau des AUE cela s'est traduit par une amélioration de la mobilisation, de la gestion de ressources financières et une diversification des sources de revenus.

Enfin, l'exécution des activités financées par la CADEPAC a contribué à renforcer la maîtrise d'ouvrage communale, les compétences des organes ou comités mise en place, à la réduction des risques environnementaux et au développement urbain autour des investissements.

Sur la base des insuffisances/difficultés mentionnées dans le rapport, les recommandations ci-après sont formulées :

Fonds locaux d'appui aux initiatives des femmes et jeunes

A l'endroit des communes et des conseils régionaux

- Mettre en place un service de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires ;

A l'endroit de la CADEPAC

- Renforcer les capacités des acteurs communaux et régionaux (gestionnaires) sur la mise en place, la gestion et le suivi-évaluation des fonds locaux ;
- Etendre le dispositif d'accompagnement aux autres régions partenaires du Programme.

Cellules ou agents MOS et COGEM

A l'endroit des collectivités territoriales

- Plaidoyer auprès du ministère de tutelle pour la prise en compte des dépenses liées au fonctionnement dans les budgets ;
- Inscrire des lignes pour la prise en compte des actions MOS/GEM dans les budgets des CT.

A l'endroit de la CADEPAC

- Plaidoyer auprès du Ministère en charge de la décentralisation pour la création de services MOS au sein des collectivités territoriales ;
- Elaborer des guides sur les approches MOS et GEM pour faciliter l'appropriation par les acteurs ;
- Apporter un appui financier à la mise en œuvre des Plans d'entretien des ouvrages (sectoriels et/ou Consolidés) ;

A l'endroit de l'Etat

- Prendre l'ensemble des textes nécessaires à l'institutionnalisation de la GEM et de la MOS au sein des collectivités territoriales. Ces textes permettront une reconnaissance de l'organe par l'ensemble des acteurs et facilitera le financement de son fonctionnement à travers les ressources propres des collectivités territoriales.

Suivi-évaluation

Dans le but d'améliorer le dispositif et le système de suivi-évaluation, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit de la CADEPAC :

- L'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation est un prérequis pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des activités du programme ;
- Les chargés de programme doivent être impliqués dans la consolidation et la mise en cohérence des données. Des ateliers périodiques sur le suivi des indicateurs devra être organisés à cet effet,
- Systématiser l'élaboration d'un rapport de suivi-évaluation selon les périodicités trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Les outils de collecte et le traitement des données pourraient être améliorés grâce à une plateforme de collecte de données mobile ou google forms ;
- Privilégier le logiciel Ms Project pour la planification nominative des activités ;

Budget d'investissements alloués aux communes

A l'endroit de la CADEPAC

- Réviser le montant des droits de tirage à la hausse ;
- Maintenir l'octroi des budgets supplémentaires (bonus) sur la base des performances des collectivités ;
- Prévoir des appuis financiers pour accompagner les collectivités dans la prise en charge des PDI, la réalisation d'ouvrages au profit des PDI ainsi que le renforcement des capacités des acteurs dans la MOPLT (pallier au problème de la mobilité des agents).

Approche de mise en œuvre des activités

A l'endroit de la CADEPAC

- Maintenir le processus d'appuis directs aux CT et l'approche d'accompagnement

A l'endroit de la DDC

- Maintenir le processus d'appuis directs et l'approche d'accompagnement aux CT.



Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (CADEPAC)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La première phase du programme d'appui à la décentralisation et à la participation citoyenne (DEPAC) a été mise en place dans un contexte post-insurrectionnel. En effet, après les mouvements des 30 et 31 octobre 2014 ayant entraîné la chute du régime d'alors, le Burkina Faso a lentement tourné la page de la transition avec successivement l'organisation d'élections législatives et présidentielles (en novembre 2015), puis d'élections locales en mai 2016. Cette première phase du DEPAC (2015-2018) a permis d'amorcer quelques évolutions au niveau des collectivités partenaires. On peut citer notamment :

- ✓ le développement progressif d'une culture de contrôle citoyen et de redevabilité dans la gestion des affaires locales grâce à un renforcement de la société civile locale (associations, radio, etc.) et une plus grande sensibilité des élus locaux sur les enjeux de gouvernance,
- ✓ l'amélioration de l'accès des populations à des infrastructures socio-économique (écoles, centres de santé, forages, etc.) à travers la réalisation de 700 projets par les collectivités territoriales et les organisations socioprofessionnelles ,
- ✓ le désenclavement des territoires grâce à la réalisation de 80 km et l'entretien de 100 km de pistes rurales par la démarche haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

La deuxième phase du programme d'appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (DEPAC) couvre la période de mars 2018 à février 2022 et s'articule autour de trois (3) axes :

- Démocratie, gouvernance locale et participation citoyenne
- Maitrise d'ouvrage publique locale et investissements socioéconomiques
- Gestion des connaissances et dialogue politique

Le volet maitrise d'ouvrage publique locale et investissements socio-économiques est mis en œuvre par le consortium GEDES-ACADE-CAGECT/BC. A l'instar de la phase précédente, le mode d'intervention est basé sur l'approche d'accompagnement des partenaires dans leurs initiatives propres et selon leurs dynamiques, avec un accent important mis sur le renforcement des capacités des différents acteurs et la recherche de concertation. Il s'agit d'appuyer les partenaires à mettre en œuvre leurs projets, de renforcer leurs capacités financières et leurs compétences dans le but de rechercher une plus grande autonomie, de stimuler les collaborations et de leur permettre progressivement d'avoir accès aux fonds publics d'appui à la décentralisation.

La maitrise d'ouvrage est au cœur des enjeux du développement des Collectivités Territoriales. Elle repose sur une capacité de ces dernières à conduire les réflexions internes,

planifier et exécuter les actions de développement local. Cette démarche se veut sans exclusion et en cohérence avec les centres d'intérêt des populations et les potentialités du territoire. Un accent particulier a été mis sur la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages avec l'élaboration de plans d'entretien consolidés (PEC) et l'abondement de ligne budgétaire pour les actions d'entretien. Les PAI fédérateurs et de coordination des actions de développement ont été promus.

Démarré le 1er mars 2018, le programme a atteint un taux d'exécution physique de plus 90% des investissements planifiés sous PAI 2018, 2019 et bonus 2020, etc...

Après trois (3) ans de mise en œuvre du programme, la CADEPAC souhaite évaluer le niveau d'atteinte des indicateurs et d'apprécier les effets du programme à l'échelle des différentes zones d'intervention.

2. OBJECTIFS ET CRITERES D'ANALYSE

2.1. Objectifs

Il s'agit d'analyser la mise en œuvre des activités en lien avec les objectifs et les résultats attendus du programme sous gestion du consortium GAC. De manière spécifique, il s'agira d'évaluer et d'analyser les effets avec un regard genre sensible et en matière de jeunesse et façon inclusive avec la prise en compte des PDI.

Cette collecte fournira des données fiables à jours sur les indicateurs pour la rédaction de documents spécifiques (rapport final, fiche du BUCO, fiche de MATD, etc...) .

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- 1) Déterminer l'ensemble des progrès (ou le manque de progrès) par rapport aux indicateurs définis dans le document de programme ;
- 2) Faire ressortir les retombées économiques et sociales liées à la réalisation des ouvrages (emplois et revenus, fiscalités etc.);
- 3) Evaluer les résultats obtenus prenant en compte l'analyse cout bénéfice en matière de(d'):
 - amélioration de la gouvernance locale dans les service sociaux (santé, eau potable, éducation etc.) ;
 - développement économique et sociale des zones d'investissements (corvée eau pour les femmes, gain de temps pour la femme et la jeune fille scolarisée conflits sociaux, AGR etc.
 - développement urbain des zones de projets (plus d'habitants, investissements, salubrité, attractivités des secteurs etc.;
 - impacts sur les dépenses des ménages;
 - éducation, attractivités des écoles, rendements scolaires, absences etc.

- responsabilisation des bénéficiaires et la maîtrise d'ouvrage (apprentissage, implication et processus, gestions et de suivi des réalisations ainsi que la gestion et l'entretien des ouvrages) ;
- 4) Evaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires sur la base les investissements socio-économiques réalisés à l'échelle des CT et régions d'intervention en matière de changement (théorie du changement);
- 5) Mesurer l'accroissement des revenus des bénéficiaires du programme sous gestion du GAC en lien avec la réalisation des investissements économiques ;
- 6) Formuler des recommandations pour une atteinte efficace des résultats du programme en lien avec les indicateurs.

2.2. Critères d'analyse de la mise œuvre des activités

Plusieurs critères ont été retenus pour l'analyse de la mise en œuvre des activités. Il s'agit entre autres :

❖ La pertinence et la cohérence du projet

Les questions liées à la pertinence et à la cohérence ont obtenu une réponse à travers l'analyse, d'une part des liens logiques entre la problématique mise en évidence et les objectifs et résultats définis et d'autre part de la relation de cause à effet entre les activités définies et les résultats recherchés.

❖ L'efficacité et l'efficience

Les questions liées à l'efficacité et l'efficience ont eu une réponse à travers l'analyse des écarts entre les activités prévues et celles réalisées, du niveau de couverture des ressources mobilisées, ainsi que l'appréciation des effets espérés et obtenus.

❖ La durabilité et l'impact du projet

Les questions en lien avec l'impact et la durabilité du projet ont eu des réponses à travers l'examen et l'analyse des effets positifs et négatifs induits par le projet, l'influence du contexte socio-institutionnel du programme, le niveau d'implication et d'appropriation des bénéficiaires, des changements significatifs induits, bénéficiaires, des facteurs majeurs contribuant ou entravant la durabilité, etc.

3. METHODOLOGIE

3.1. Principales étapes de l'évaluation

L'approche utilisée pour la réalisation de la présente étude découle directement des objectifs assignés à la mission. Elle s'articule autour de trois (3) principes majeurs : une approche participative et itérative associant l'ensemble des parties prenantes du programme, une

approche orientée sur l'atteinte des résultats et une approche opérationnelle. Comme toute étude d'évaluation, les principaux éléments de cette approche opérationnelle comprendront à minima : la recherche et l'exploitation documentaires, la rencontre de cadrage avec le commanditaire, l'élaboration des outils de collecte de données, la formation des agents enquêteurs, la phase de terrain, l'élaboration des rapports provisoire et final.

3.1.1. Phase préparatoire

3.1.1.1. Rencontre de cadrage entre membre de l'équipe de consultant

Cette rencontre a permis :

- d'harmoniser la démarche d'intervention et d'affiner la méthodologie d'intervention ;
- d'échanger sur la démarche et les outils de collecte de données ;
- d'échanger sur la méthodologie de traitement des données et de rédaction du rapport.

3.1.1.2. Rencontre de cadrage

Cette rencontre a permis d'harmoniser les points de vue pour une meilleure compréhension des termes de référence. Cette rencontre s'est tenue le 10 janvier 2022 dans la salle de réunion de la CADEPAC et a regroupé l'équipe de consultants et les cadres de ladite structure.

Les objectifs spécifiques poursuivis au travers de cette rencontre étaient les suivantes :

- échanger pour une meilleure compréhension de la mission ;
- recueillir les attentes du commanditaire ;
- faciliter l'introduction du consultant auprès des communes au niveau desquelles il interviendra ;
- valider le chronogramme d'exécution de la mission.

3.1.1.3. Revue documentaire

Elle a consisté à l'exploitation des différents rapports produits dans le cadre de la mise en œuvre du programme (rapports d'activités semestriels et annuels, document du DEPAC, rapport bilan de la mise œuvre des fonds locaux de soutien aux initiatives des jeunes et des femmes par les collectivités territoriales, rapport bilan de la mise en œuvre de la démarche GEM, rapport de capitalisation de l'expérience de la Coopération Suisse en matière d'accompagnement des Collectivités territoriales au Burkina Faso, rapport bilan prospectif de la mise en œuvre de l'approche de la MOS, etc.). Outre ces documents, le consultant a exploité les documents de planification des différentes collectivités territoriales (PCD et PRD).

3.1.1.4. Elaboration des outils de collecte

Dans le cadre de la présente étude, une pluralité d'outils de collecte de données a été élaborée et utilisée en fonction de chaque public cible : un questionnaire a été utilisé pour la collecte d'informations auprès des ménages et commerçants, et des guides d'entretien auprès des maries, conseils régionaux, des COGEM, MOS, COGES santé et école etc. Aussi, une grille

de lecture a été élaborée et utilisée pour la collecte des données secondaires au travers de l'analyse documentaire.

3.1.1.5. Echantillonnage

Pour collecter les données, sur la base de la revue documentaire, un échantillon de cibles a été constitué. La taille des ménages à enquêter a été déterminée suivant la formule de calcul suivante : $z^2 * p(1-p) / (e^2 * (1-t))$ avec z =taux de marge déduite de la loi normale pour un niveau de confiance de 95%=1,96, p =proportion des ménages ayant accès à l'eau potable (72,9% au Centre Ouest) et e =marge d'erreur (5%) et t =taux de non réponse. Le nombre de commerçant à enquêter a été déterminé par choix raisonné en prenant en compte la fonctionnalité effective des infrastructures utilisées par ces derniers. Les autres acteurs notamment les COGEM, les élus locaux, les SG de mairie, les COGES, les AUE, les APE/AME, les MOS ont été sélectionnés par choix raisonné selon la disponibilité et surtout l'accessibilité de ces derniers en raison de la situation sécuritaire.

3.1.1.6. Formation des agents enquêteurs

L'atteinte des objectifs du mandat est dépendante de la qualité des ressources humaines qui seront mobilisées à cet effet. De ce fait, le consultant a mobilisé un pool d'agents enquêteurs aguerris à la collecte de données par tablette mobile. Au total trois (3) sessions de formation ont été organisées dans les régions du Centre Ouest, Est et Nord, soit une (1) par région.

La formation a porté sur les aspects conceptuels et les définitions opérationnelles liés aux objectifs et enjeux de l'enquête, le contenu des différents outils et les cibles, les techniques d'administration des outils, les aspects méthodologiques et organisationnels de l'enquête. Les agents de collecte ont été mis dans une situation réelle de collecte des données sur le terrain par des « jeux de rôles ».

3.1.2. Phase d'enquête de terrain

La collecte des données s'est déroulée dans les communes partenaires du programme et à mobiliser cinq (5) agents enquêteurs et deux (2) relais communautaires notamment à Diapaga et Bogandé.

La collecte des données s'est déroulée essentiellement auprès des :

- mairies ;
- ménages,
- responsables des structures de gestion des centres de santé, des écoles,
- associations de commerçants
- associations des usagers d'eau et des structures de gestion mise en place dans le cadre du projet.

D'une manière générale, la collecte des données quantitatives a été assurée par les agents enquêteurs et les données qualitatives par le personnel clé de la mission.

Tableau 1: Bilan de collecte des données quantitatives et qualitative

Cibles	Prévu				Réalisé			
	Centre Ouest	Est	Nord	Total	Centre Ouest	Est	Nord	Total
Ménages	140	69	110	319	143	53	110	306
Commerçants	10	10	10	30	6	13	9	28
Mairie	3	4	3	10	3	4	3	10
COGEM	1	3	3	7	1	3	3	7
Comité MOS	1	4	3	8	1	4	3	8
COGES SANTE	1	1	1	3	1	1	1	3
COGES/APE Ecole	2	0	1	3	2	0	1	3
AUE	7	3	3	13	7	3	3	13
Bénéficiaires fonds	5	5	5	15	2	0	0	2
OSP	1	1	1	3	1	0	1	2
Conseil régional	1	1	1	3	1	1	1	3
CICDE	0	1	0	1	0	1	0	1
Ensemble	172	102	141	415	168	83	135	386

Source : Enquête terrain, janvier 2022

3.1.3. Traitement et analyse des données et rédaction du rapport

Les données quantitatives recueillies ont été transférées directement depuis le terrain dans le serveur à travers Kobotoolbox. Après l'extraction des données du serveur, elles ont été apurées avec le logiciel SPSS. La tabulation a été faite avec les bases apurées. Les données qualitatives ont été transcrites avant d'être exploitées.

Pour l'analyse des données, des méthodes d'analyse bivariée ont été utilisées pour les données quantitatives et l'analyse de contenu pour les données qualitatives.

3.1.4. Elaboration du rapport provisoire

Le rapport, dans sa version provisoire, a fait l'objet d'une restitution sous la forme d'un atelier le 17 mars 2022 dans la salle de réunion de la CADEPAC.

3.1.5. Rapport final

La prise en compte des observations et suggestions des participants a permis de finaliser le rapport de la présente étude.

3.1.6. Difficultés et limites de l'évaluation

3.1.6.1. Difficultés rencontrées lors de la mission

Si dans l'ensemble la mission s'est bien déroulée, force est de reconnaître qu'elle a été entachée par quelques difficultés. Il s'agit entre autres :

- la psychose de l'insécurité limitait beaucoup les déplacements des agents de terrain.
- La non prise en compte de certaines communes pour préserver la sécurité des agents de collecte ;
- l'indisponibilité de certains acteurs durant la période dédiée à la collecte de données ,

- Appréciation difficile de la qualité des ouvrages réalisés : c'est un exercice fastidieux, car pour chaque ouvrage, il faut examiner des dossiers techniques, contractuels et d'exécution y relatifs. A défaut, l'équipe d'évaluateurs n'a de choix que de procéder seulement à l'examen visuel de l'état physique d'un échantillon d'ouvrages afin de constater l'existence des signes extérieurs de détérioration ;

3.1.6.2. Limites de l'évaluation

Les difficultés liées à la sécurité peuvent avoir une incidence sur l'analyse des données collectées et sur leur interprétation. En effet, les opinions des populations vivant dans les communes à fort défi sécuritaire et dans les localités non couvertes par les activités du projet, ne sont pas prises en compte, ce qui introduit un léger biais quant aux conclusions de l'étude. Aussi, les données analysées sont basées uniquement sur les déclarations des enquêtés qui sont difficile à vérifier et qui peuvent parfois comportées des insuffisances.

3.1.7. Structuration du rapport

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- description du programme, DEPAC 2 ;
- analyse par critère d'évaluation
- effets du programme
- difficultés/insuffisances
- leçons apprises ;
- recommandations.

4. DESCRIPTION DU PROGRAMME, PHASE 2 DEPAC

4.1. Contexte

Le Programme Décentralisation et Participation Citoyenne (DEPAC) est une continuité de l'appui suisse aux efforts du Gouvernement burkinabé dans la mise en œuvre de sa politique de décentralisation. Poursuivant comme objectif global de « *rendre les communes et les régions capables de fournir de meilleurs services publics, améliorant l'accès équitable et égal aux services de base par les hommes et les femmes* », le programme DEPAC connaît une première phase de mise en œuvre de mars 2015 à février 2018.

Cette première phase qui a ciblé vingt-neuf (29) collectivités territoriales des régions du Centre-Ouest, de l'Est, du Nord et du Sahel a permis des améliorations notamment observées sur le plan de l'accessibilité aux infrastructures socioéconomiques de base (éducation, santé, eau potable, boutiques de rue, hangars de commerce, etc.) et en matière de sensibilité des élus locaux sur les enjeux de gouvernance.

La deuxième phase (2018-2022) en cours a été construite autour de trois (3) défis majeurs : la construction de la démocratie locale et de la citoyenneté, la maîtrise d'ouvrage et le développement économique et enfin le désenclavement par les pistes. Le programme couvre désormais 30 collectivités territoriales.

Le contenu du programme DEPAC 2 tient compte des priorités nationales en matière de décentralisation et de développement définies en 2016 dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) qui sont repries par la DDC à travers la stratégie pays (2017-2020).

4.2. Objectifs

L'objectif principal du programme (finalité) est de « *Rendre les communes et les régions capables de fournir de meilleurs services publics, améliorant l'accès équitable et égal aux services de base pour les hommes et les femmes et facilitant les activités économiques* ».

Le programme DEPAC poursuit trois (03) objectifs spécifiques que sont :

Objectif spécifique 1 : *Les acteurs des collectivités territoriales (élus locaux, OSC, OSP, STD) développent de manière concertée des pratiques citoyennes et institutionnelles qui contribuent au renforcement de la gouvernance démocratique locale.*

Objectif spécifique 2 : *Les citoyens et citoyennes accèdent et bénéficient de services publics socioéconomiques de qualité et en assurent la durabilité sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales.*

Objectif spécifique 3 : *les partenaires du programme produisent du savoir qui influencent les décisions et politiques publiques aux échelles locales, nationale et sous-régionale.*

Dans le cadre de la mise en œuvre du DEPAC 2, le consortium GAC s'est vu confié le mandat de l'objectifs spécifique 2 « Appui à la maîtrise d'ouvrage des CT » en synergie avec deux (2) autres intervenants que sont Helvetas et le labo citoyenneté.

Spécifiquement, le consortium GAC a pour mandat d'accompagner les acteurs bénéficiaires du DEPAC à:

- réaliser les investissements publics prioritaires retenus dans leurs plans et stratégies de développement ;
- renforcer les capacités des services techniques des collectivités et des inter collectivités dans les différentes étapes de réalisation des projets ;
- la mise en place de structures d'appui à la maîtrise d'ouvrage adaptées et durables (inter collectivités, l'appui conseil,...) ;
- renforcer la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages avec l'élaboration de Plans d'Entretien Consolidés (PEC) et l'abondement de ligne budgétaire pour les actions d'entretien ;
- promouvoir les PAI fédérateurs et de coordination des actions de développement seront promus ;
- construire des processus d'élaboration de schémas de développement économique local et de cohérence territoriale ;
- une meilleure prise en charge des ressources extractives ;
- renforcer le rôle du secteur privé dans le cadre de maîtrise d'ouvrage publique locale des investissements locaux, de l'emploi et des revenus.

4.3. Bénéficiaires

Les bénéficiaires et partenaires du programme sont essentiellement les 26 communes et 4 régions directement concernées par les interventions du programme DEPAC.

Le tableau ci-après présente la répartition des communes par région.

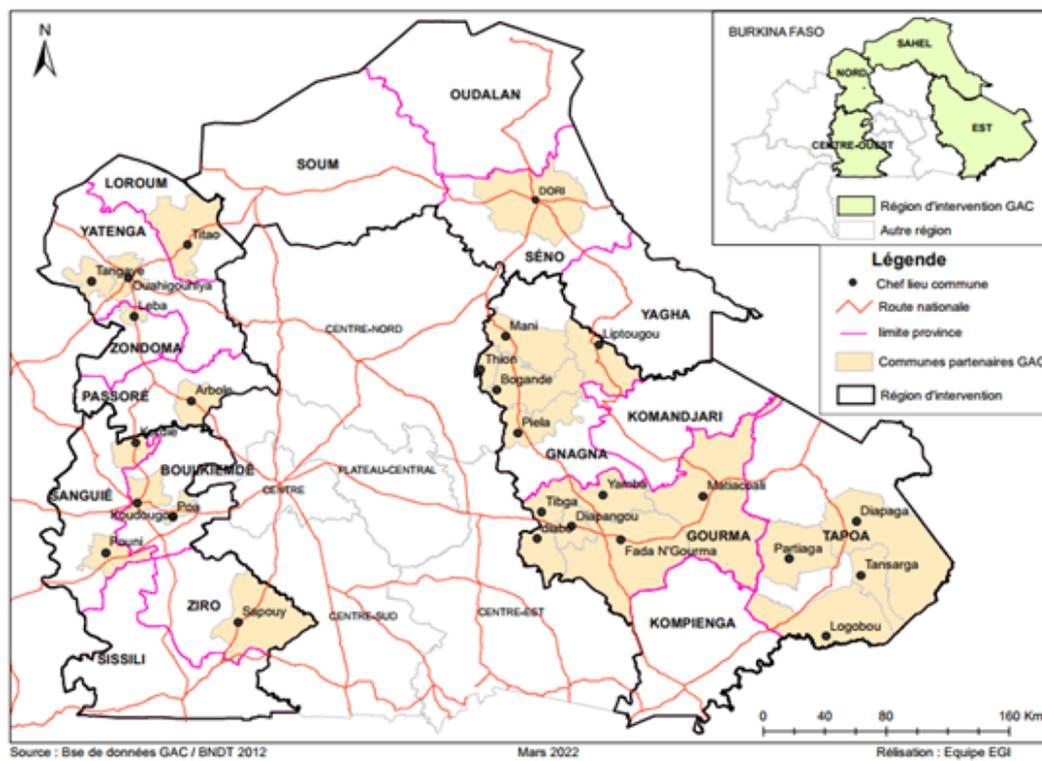
Tableau 2 : Collectivités Territoriales partenaires du DEPAC 2

CT	Centre-Ouest	Est	Nord	Sahel	TOTAL
Conseil régional	1	1	1	1	4
Commune urbaine chef-lieu de région	Koudougou	Fada N'Gourma	Ouahigouya	Dori	4
Commune urbaine chef-lieu de province	Sapouy	Bogandé, Diapaga	Titao	0	4
Commune rurale	Poa, Kordié, Pouni,	Tibga, Diabo, Diapangou, Yamba, Matiacoali, Manni, Thion, Piéla, Liptougou Logobou, Tansarga, Partiaga,	Arbollé, Leba, Tangaye	0	18
TOTAL	6	16	6	2	30

Source : Document projet DEPAC 2

Les collectivités territoriales de la zone de couverture du projet concernent aussi bien des communes rurales et urbaines, mais aussi des conseils régionaux. La figure suivante montre la répartition géographique des collectivités territoriales de la zone d'intervention du projet.

Figure 1: Carte de la zone d'intervention



Plusieurs acteurs interviennent directement ou indirectement dans la mise en œuvre du programme. Le tableau suivant présente l'ensemble des acteurs du programme.

Tableau 3 : Les acteurs ciblés par le programme

Au niveau central
<i>Les organisations faïtières des collectivités territoriales (AMBF, ARBF)</i>
<i>Les institutions nationales en charge de la décentralisation et des politiques sectorielles (ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, SP-CONAD, ministère des finances, ministère en charge de l'éducation, ministère en charge de la santé, de la promotion de la femme etc.)</i>
<i>Les fonds publics d'appui à la décentralisation (FPDCT, Panier commun)</i>
Au niveau local et régional
<i>Les 4 conseils régionaux des quatre régions (Est, Nord, Centre-Ouest, Sahel)</i>
<i>Les 26 conseils municipaux (18 communes rurales et 8 communes urbaines)</i>
<i>Les administrations et services techniques des 30 collectivités territoriales partenaires</i>
<i>Les organisations faïtières des collectivités (AMBF et ARBF régionales)</i>
<i>Une soixantaine d'OSC (associations féminines, associations de jeunes, associations des parents d'élèves, associations des usagers de l'eau, réseaux médias locaux, et coalitions d'OSC)</i>
<i>Les organisations socio-professionnelles (producteurs, éleveurs, commerçants, bouchers, transporteurs, etc.)</i>
<i>Les comités villageois des pistes (CVP)</i>
<i>Les services techniques déconcentrés en charge des politiques sectorielles (éducation, santé, justice, promotion de la femme, hydraulique, etc.) ou des finances publiques (trésors, impôts, contrôle financier, etc.);</i>
<i>Les prestataires privés (opérateurs en HIMO, bureaux d'étude et entreprises au niveau local)</i>

Source : Document projet DEPAC 2

4.4. Approche de mise en œuvre du programme DEPAC

Cinq (05) principes sont retenus pour orienter l'approche de mise en œuvre du DEPAC. Selon le ProDoc de la phase 2, ces principes qui doivent sous-tendre systématiquement les interventions du consortium GAC sont les suivantes :

- l'autonomisation des CT basé par l'accompagnement des initiatives locales ;
- la promotion d'une culture d'égalité entre les hommes et les femmes ;
- la prise en compte plus systématique de la jeunesse ;
- la valorisation des ressources et compétences locales ;
- le développement économique local.

4.5. Suivi évaluation de la mise en œuvre du programme

Les entretiens réalisés auprès des différents acteurs montre que le suivi évaluation de la mise en œuvre des activités du programme est réalisé à plusieurs niveaux :

- A l'échelle du consortium par le coordonnateur, les chargés de programmes, les relais communautaires et un consultant ;
- Au niveau du partenaire technique et financier par le chargé de programme gouvernance et démocratie sur la base des rapports d'activités semestriels et annuels et des missions de terrain à périodicité variable ;
- Un dispositif externalisé confié à un cabinet international pour le backstopping au travers de missions de supervision organisées 2 fois chaque année ;

5. ANALYSE PAR CRITERE

Cette partie porte sur l'analyse de la conception et de la mise en œuvre du projet à travers les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité ainsi que la prise en compte du genre.

5.1. Pertinence du projet

La pertinence du projet se matérialise par son degré de concordance avec les référentiels nationaux de développement et les besoins des bénéficiaires.

5.1.1. Pertinence du programme au regard des référentiels nationaux de développement

L'axe 2 du programme DEPAC 2 cadre bien avec les référentiels nationaux de la décentralisation. A titre illustratif, les objectifs spécifiques 3 et 5 de la Politique Nationale de la Décentralisation (PND) sont pris en compte par l'Outcome 1 et l'objectif spécifique 1 par l'Outcome 2 du programme DEPAC 2. De même l'Outcome 3 du programme DEPAC 2 qui s'articule autour de la capitalisation et la montée en échelle s'inscrit parfaitement dans la gestion efficace du processus de la décentralisation (objectif spécifique 6 de la PND).

5.1.2. Pertinence du programme par rapport aux besoins des bénéficiaires

La mise en œuvre du programme DEPAC 2, axe 2 sous gestion du consortium GAC est une réponse aux problèmes multiples et multiformes rencontrées par les populations locales dans les domaines de santé, éducation, économique etc. Il convient de mentionner que les différents investissements et actions de renforcement des capacités des différents acteurs financés par le programme sont issus des PAI des collectivités territoriales. Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que les besoins des bénéficiaires sont pris en compte par le programme avec le financement des PAI qui découlent, en règle générale, des outils de planification pluriannuels comme les Plans de Développement Communaux.

5.2. Cohérence du projet

Il s'agit ici d'examiner et d'analyser la cohérence des éléments caractéristique du cadre logique du projet. Ces éléments caractéristiques que sont les objectifs, les résultats et les extrants sont en cohérence avec la chaîne des résultats telle que recommandé par les principes de gestion axée sur les résultats.

5.2.1. Cohérence de l'objectif spécifique et résultats intermédiaires

L'objectif 2 du programme tel que formulé « Les citoyens et citoyennes accèdent et bénéficient de services publics socioéconomiques de qualité et en assurent la durabilité sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales » est cohérent avec les six (06) résultats intermédiaires. En effet la maîtrise par les collectivités de la maîtrise d'ouvrage ainsi que la réalisation

d'investissements sociaux économiques accessible à tous accompagné d'outils de développement économique et local peuvent contribuer à améliorer l'accès des services socioéconomiques de qualité et une bonne gestion de ces derniers toute chose qui permettra la durabilité des ouvrages. Aussi, l'atteinte des résultats intermédiaires tels que l'accès des fonds publics FDCT par les collectivités, la maîtrise de l'itinéraire de financement ainsi que la bonne gestion des fonds contribueront à garantir une bonne gestion des ouvrages et améliorer l'accès des populations à des services socioéconomiques de qualité géré par les collectivités. En somme, les résultats intermédiaires du programme contribuent efficacement à l'atteinte de l'objectif spécifique. Il y'a donc une très bonne cohérence entre les résultats intermédiaires et l'objectif spécifique.

5.2.2. Cohérence entre résultats intermédiaires et extrants

L'analyse de la chaîne des résultats du projet fait ressortir une cohérence entre les 6 résultats intermédiaires du projet et les extrants attendus. En effet, la réalisation de ces extrants contribuera logiquement à l'atteinte des 6 résultats escomptés. L'analyse de la cohérence entre chaque résultat intermédiaire et les extrants formulés montrent clairement que la réalisation des extrants contribue clairement à la réalisation du résultat intermédiaire.

5.2.3. Cohérence globale du programme DEPAC 2

Les interventions du programme se sont articulées autour de plusieurs activités en lien avec les extrants qui se rattachent aux six (6) résultats intermédiaires. Ces activités de façon exhaustive doivent conduire à l'atteinte de l'objectif spécifique du programme notamment « rendre les communes et les régions capables de fournir de meilleurs services publics, améliorant l'accès équitable et égal aux services de base pour les hommes et les femmes et facilitant les activités économiques ».

Le but de toutes les interventions du programme, à travers les activités, les extrants, les résultats intermédiaires et l'objectif spécifique, est de rendre les communes et les régions capables de fournir de meilleurs services publics, améliorant l'accès équitable et égal aux services de base pour les hommes et les femmes et facilitant les activités économiques.

La démarche de mise en œuvre du programme est en cohérence avec la dynamique interne entre la hiérarchie des objectifs et la chaîne des résultats telle que recommandé par les principes de gestion axée sur les résultats. Les quatre (4) maillons de la chaîne de résultats du programme DEPAC 2 s'articulent comme suit :

Tableau 4 : Chaîne de résultats du programme

Extrants	Résultats intermédiaires	Objectif spécifique	Objectifs général
<ul style="list-style-type: none"> -Appuyer l'élaboration de PAI fédérateur et des outils d'aide à la cohérence et la coordination du développement local et des partenaires. - Soutenir le renforcement de capacité technique de prise en charge des dossiers services techniques des collectivités y compris les inter collectivités - Appuyer l'exercice des domaines de compétences et le développement des outils d'appui à la maîtrise d'ouvrage (assistance à la maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre sociale etc.) - Assurer le développement institutionnel de la GEM dans les CT, l'élaboration des Plan d'entretien sectoriel PES), Plan d'entretien consolidé (PEC) et la mise en place systématique de mécanismes de gestions et analyse cout bénéfice des différents investissements socio-économiques y compris les pistes/HIMO 	<p>Les collectivités assurent une maîtrise d'ouvrage de qualité dans le domaine des investissements publics</p>		
<ul style="list-style-type: none"> -Appuyer le développement du suivi monitoring des activités. - Soutenir la réalisation des investissements sociaux de base prioritairement dans les domaines de l'eau potables et l'assainissement, la santé et l'éducation. - Accompagner le développement du suivi contrôle de proximité par les CVD et autres leaders locaux (pied d'oeuvre et sociale) 	<p>Les investissements socioéconomiques publics de qualité et accessibles sont réalisés et accessibles à l'homme et aux femmes</p>		
<ul style="list-style-type: none"> -Appuyer l'élaboration d'outils innovent de développement économique local et de cohérence Territorial. - Appuyer la promotion du partenariat public privé-soutien au secteur privé local et aux organisations socio-professionnelles de valorisation des potentialités locales (accent jeunesse et femmes) - Appuyer des processus de communication économique, de participation aux espaces de dialogue économique et de promotion de l'entreprenariat local - Soutenir l'autonomisation financière des collectivités - Soutenir des initiatives de gestion socio-économique et environnementale locales (CT et organisations socio professionnelles, etc.) en lien avec les ressources extractives - Elaborer des études socio-économiques et de rentabilité des investissements R 	<p>Des stratégies et outils de développement économique local durable porteur d'emploi et de revenu sont mis en œuvre</p>	<p>O2 : Les citoyens et citoyennes accèdent et bénéficient de services publics socioéconomiques de qualité et en assurent la durabilité sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales</p>	<p>« Rendre les communes et les régions capables de fournir de meilleurs services publics, améliorant l'accès équitable et égal aux services de base pour les hommes et les femmes et facilitant les activités économiques ».</p>
<p>Soutenir la réalisation de trois projets des CT conjointement financés par les droits de tirage du FPDCT et du DEPAC2</p> <p>Accompagner les communes rurales partenaires dans la capitalisation de leur expérience de financement par le PPDC2</p>	<p>Les collectivités accèdent au FPDCT pour le financement d'investissements publics</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des thématiques de capitalisation en concertation avec les parties prenantes du programme - Produire et Participer à la diffusion des documents de capitalisation (rapports, plaquettes, film) <p>Diffuser les propositions et recommandations issues des différentes réflexions animées par le programme</p>	<p>Les expériences du programme sont documentées, capitalisées diffusées et valorisées</p>		
<ul style="list-style-type: none"> -Contribuer à l'animation du débat public national sur des problématiques traitées par le programme - Alimenter les instances de décision ainsi que les organisations faitières des CT en propositions issues de l'expérience du programme 	<p>Les thématiques traitées par le programme sont mises en débat à l'échelle nationale et contribuent à influencer des décisions nationales</p>		

Source : Document projet DEPAC 2

5.3. Efficacité du programme

L'analyse de l'efficacité du programme s'est basée sur le niveau de réalisation des activités programmées en lien avec les outputs, les livrables attendus ainsi que sur l'atteinte des résultats intermédiaires et des objectifs du programme. Elle s'est donc faite à travers l'exploitation des données du programme. Au regard de la multiplicité des activités réalisées dans le cadre du programme, l'analyse de l'efficacité a été faite par résultat.

Pour le premier résultat de la composante à savoir **output 5 « Les collectivités assurent une maîtrise d'ouvrage de qualité dans le domaine des investissements publics »**, 28 activités étaient prévues dont 26 totalement réalisés à 100% et deux activités partiellement réalisées il s'agit des activités suivantes (i) Appuyer la finalisation des PES/PEC pour les CT exécuter à 94% et (ii) Tenir des rencontres avec les percepteurs régionaux et provinciaux dans le cadre de la bonne justification des ressources allouées aux CT réalisé à 50%. , Il ressort donc un niveau d'exécution de l'output 5 à hauteur de 98,3%.

Concernant **output 6 : « Les investissements socioéconomiques publics de qualité et accessibles sont réalisés et accessibles à l'homme et aux femmes »**, toutes les activités programmées (15) ont été réalisées totalement (100%). Le taux d'exécution de l'output 6 est de 100%.

Pour l'output 7 « Des stratégies et outils de développement économique local durable porteur d'emploi et de revenu sont mis en œuvre » sur les 37 activités programmées 33 ont été totalement réalisés à 100%. Par contre 4 activités ont été réalisées partiellement dont deux respectivement 90% et deux à 50% chacune. Il ressort donc un taux d'exécution de 96,75% pour l'output 7. Pour **l'output 8 « Les collectivités accèdent au FPDCT pour le financement d'investissements publics »** l'ensemble des activités prévues (4) ont été réalisées à 100%. L'output est à un niveau d'exécution de 100%. Pour **l'output 12 : « Les expériences du programme sont documentées, capitalisées diffusées et valorisées »** sur un effectif de 21 activités prévues 18 ont été totalement réalisées à 100% et trois (3) activités réalisées partiellement respectivement à 50% ; 60% et 70%. Il ressort donc un niveau d'exécution de 94,5% pour l'output 12.

Enfin pour **l'Output 13 : « Les thématiques traitées par le programme sont mises en débat à l'échelle nationale et contribuent à influencer des décisions nationales »** sur les 3 activités prévues, une activité est réalisée à 100%. Les deux autres sont réalisées partiellement avec des taux respectifs de 80% et 75%. Le niveau d'exécution de l'output 13 est donc de 85%

Globalement, la mise en œuvre du programme a été efficace en témoigne le niveau de réalisation des activités, ainsi que les livrables comme le montre le tableau ci-après.

Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (CADEPAC)

Tableau 5 : Etat de mise en œuvre des activités du programme DEPAC

Outcome 2 : Les citoyens et citoyennes accèdent et bénéficient de services publics socioéconomiques de qualité et en assurent la durabilité sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales	
Output 5 : Les collectivités assurent une maîtrise d'ouvrage de qualité dans le domaine des investissements publics	98,38%
Activité 1 : Appuyer l'élaboration de PAI fédérateur et aide à la cohérence et la coordination du développement local et les partenaires	100,0%
Activité 2 : Soutenir le renforcement de capacité technique de prise en charge des dossiers des services techniques des collectivités y compris les inter-collectivités	97,0%
Activité 3 : Appuyer l'exercice des domaines de compétences et le développement des outils d'appui à la maîtrise d'ouvrage (assistance à la maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre sociale etc.)	96,5%
Activité 4 : Assurer le développement institutionnel de la GEM dans les CT et l'élaboration des Plans d'entretien sectoriel (PES) et Plans d'entretien consolidé (PEC) et la mise en place systématique de mécanismes de gestion et analyse coût bénéfice des différents investissements socio-économiques y compris les pistes/HIMO	100,0%
Output 6 : Les investissements socioéconomiques publics de qualité et accessibles sont réalisés et accessibles à l'homme et aux femmes.	100%
Activité 5 : Soutenir la réalisation des investissements sociaux de base prioritairement dans les domaines de l'eau potables et l'assainissement, la santé et l'éducation.	100%
Activité 6 : Accompagner le développement du suivi contrôle de proximité (pied d'œuvre et sociale)	100%
Output 7 : Des stratégies et outils de développement économique local durable porteur d'emploi et de revenu sont mis en œuvre	97%
Activité 7 : Appuyer la promotion du partenariat public privé- soutien au secteur privé local et aux organisations socio-professionnelles de valorisation des potentialités locales (accent jeunesse et femmes) et la communication économique locale	96%
Activités 8 : Appuyer des processus de communication économique, de participation aux espaces de dialogue économique et de promotion de l'entrepreneuriat local en lien avec les secteurs à effet levier	100%
Activité 9 : Soutenir des initiatives de gestion socio-économique et environnementale locale (CT et organisations socio professionnelles, etc.) en lien avec les ressources extractives	80%
Activité 10 : Elaboration des études socio-économiques et de rentabilité des investissements	100%
Activité 11 : Genre	100%
Activité 12 : Réalisation des infrastructures économiques, marchandes, et de soutien à la production et à la transformation locale profitant plus aux jeunes et aux femmes	100%
Activité 13 : le développement du suivi monitoring des activités en prenant en comptes la réduction des inégalités hommes femmes, et les jeunes	100%
OUPUT 8 : Les collectivités accèdent au FPDCT pour le financement d'investissements publics	100%
Outcome 3 : les partenaires du programme contribuent à la production du savoir et participent à l'influence des décisions et politiques publiques aux échelles locales, nationales et sous – régionales	
Output 12 : Les expériences du programme sont documentées, capitalisées diffusées et valorisées	94,5%

Output 13 : Les thématiques traitées par le programme sont mises en débat à l'échelle nationale et contribuent à influencer des décisions nationales	85%
Taux moyen d'exécution	95,8%

Source : données du programme

Sur le volet des livrables prévues dans le cadre du programme, il est à noter que le programme a pu réaliser la quasi-totalité des infrastructures prévues dans tous les domaines d'intervention du programme à savoir : (i) 49 infrastructures dans le domaine de l'éducation dont 43 salles de classes ; 3 salles de formation ; 1 plateau omnisport ; 1 bâtiment administratif et 1 bâtiment d'état civil ; (ii) 76 infrastructures d'eau potable et d'assainissement : 57 forages, 2 PEA , 2 AEPS et 15 latrines ; (iii) 14 infrastructures de santé constituées de 2 dispensaires ; 3 Maternités ; 4 dépôts MEG, 2 logements pour agents de santé ; 1 salle d'observation 1 clôtures et 1 incinérateur ; (iv) 109 infrastructures économiques constituées de 5 hangars de poulets ; 2 boucheries ; 88 boutiques de rue, 5 périmètre maraicher, 2 aires d'abattage 1 parking public et 6 forages pastoraux.

Le niveau d'efficacité de la mise en œuvre du programme s'explique par le mode opératoire qui est basé sur une approche participative inclusive et sur l'autonomisation des partenaires.

L'ancrage et le portage sont assurés par les institutions et mécanismes locaux des conseils de collectivités à travers une application des outils nationaux d'animation des Collectivités territoriales (CT), le respect de l'autonomie des CT, la maîtrise d'ouvrage publique locale, l'instruction, la réalisation, la gestion et le paiement des projets directement par les CT.

Cette stratégie de délégation aux structures locales et l'accompagnement du GAC à travers le suivi-conseil, le développement de mécanisme AMO, et l'auto-évaluation ont permis de rendre flexible la mise en œuvre des activités toute chose qui a contribué à une bonne efficacité de réalisation des activités du programme.

L'appui administratif et la planification des activités se sont faits sur une base régulière avec des résultats appréciés. Le projet a développé efficacement des partenariats aussi bien avec des services déconcentrés de l'Etat, des structures centrales de l'Etat, privilégiant l'expertise locale.

5.4. Efficience du programme DEPAC2

De l'analyse du tableau relatif au bilan financier du projet, il ressort une gestion budgétaire globalement satisfaisante.

Le tableau ci-après présente l'exécution financière du programme sur la base des prévisions et des réalisations.

Tableau 6 : Bilan financier du programme

Rubriques budgétaires	Prévisions		Réalizations	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Outcome 2 : Les citoyens et citoyennes accèdent et bénéficient de services publics socioéconomiques de qualité et en assurent la durabilité sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales	2 862 066 787	69%	2 801 297 666	71%
Outcome 3 : les partenaires du programme contribuent à la production du savoir et participe à l'influence des décisions et politiques publiques aux échelles locale, nationale et sous-régionales	189 280 000	5%	126 817 600	3%
Fonctionnement CADEPAC	1 107 653 213	27%	1 030 117 488	26%
TOTAL	4 159 000 000	100%	3 958 232 754	100%

Source : Comptabilité CADEPAC, février 2022

Le montant global de la mise en œuvre des activités sous gestion de la CADEPAC est de 4 159 000 000 FCFA. Les charges de fonctionnement représentent 26% du budget total contre 74% pour l'exécution des activités.

En début février 2022, la performance financière est matérialisée par un taux de réalisation de 95,17%. Il est à noter qu'aucun dépassement budgétaire n'a été enregistré sur l'ensemble des lignes budgétaires. Cet état de fait laisse transparaître une gestion efficiente des fonds alloués à chaque rubrique budgétaire.

L'allocation des ressources a été efficiente en ce sens que seulement 26% des ressources financières dépensées ont été aux frais généraux inhérents au fonctionnement et 74% des fonds ont été orientés sur l'atteinte des résultats concrets. Aussi, au regard de la pluralité des résultats obtenus par le programme basé une analyse coût bénéfice nous pouvons dire sans risque de nous tromper que la mise en œuvre des activités a été réalisée de manière efficiente. Cette efficacité dans la gestion du programme peut s'expliquer par la flexibilité des procédures d'exécution de la CADEPAC au profit des collectivités toute chose qui a contribué à faciliter la réalisation des investissements mais aussi d'avoir des infrastructures de qualité à des coûts raisonnables.

Globalement, les résultats obtenus à travers chacun des objectifs de l'outcome 2 du programme ont été à la hauteur des moyens financiers dégagés par le programme. Les révisions budgétaires ont permis d'apporter des mesures correctives due à la crise sanitaire et sécuritaire.

Il ressort des entretiens avec les responsables de CT que les coûts de réalisations des investissements sont réalistes ; ce sont les CT en collaboration avec les responsables du programme qui affectent les coûts sur la base des mercuriales prix produites par la CADEPAC.

5.5. Durabilité du programme

5.5.1. L'appropriation de l'intervention et des résultats par les bénéficiaires

L'appropriation de l'intervention du programme renvoie à la capacité des bénéficiaires à intégrer la gestion des réalisations dans leurs activités quotidiennes de sorte que les acquis du programme perdurent dans le temps.

A l'échelle de chaque collectivité, les COGEM mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des activités portent les questions liées à la gestion-entretien et la maintenance des investissements réalisés.

Les Plans d'Entretien Consolidés (PEC) élaborés par les collectivités territoriales constituent un véritable outil pour internaliser dans les budgets annuels les ressources financières destinées aux entretiens du patrimoine bâti. Cette situation facilite les opérations d'entretien et de réhabilitation d'équipements. A titre illustratif, les données d'inventaire ont permis de programmer et de réaliser la réhabilitation de salles de classes, de CSPS et d'ouvrages d'adduction d'eau potable dans plusieurs communes (Bogandé, Fada N'Gourma, Liptougou, Manni, Partiaga, Lèba, Arbollé, Kordié, Koudougou, Sapouy). Les organes de gestion des ouvrages notamment les AUE et les COGES ont également recours aux données d'inventaire et du plan d'entretien pour mieux recouvrer les redevances et planifier l'exécution des petites réparations.

Les inventaires réalisés dans le cadre du programme pourront contribuer à la culture de la production des données au niveau local. En effet, les collectivités territoriales ayant réussi l'inventaire des données qui ont servi à la production des PEC ont pu constater l'importance de produire des données de façon régulière sur les infrastructures des communes. Les compétences acquises lors de l'inventaire notamment en termes d'utilisation des outils de collecte, de traitement et d'analyse des données pourront servir à l'actualisation des informations communales sur les équipements/infrastructures. Ces données ou informations peuvent être utilisées lors de l'élaboration des documents de planification (les Plans Communaux de Développement par exemple) ou d'autres documents importants pour le développement de la commune.

Des compétences locales en termes de production et d'analyse des données sont donc disponibles. Il en est de même pour les compétences en termes d'analyse des offres et de maîtrise d'ouvrage communale.

5.5.2. Ancrage institutionnel et pérennité des approches MOS et COGEM

L'opérationnalisation des approches ont été précédée par la mise en place de comité dénommé COGEM pour la GEM, de cellule MOS et/ou de la désignation d'un agent MOS au travers d'arrêtés signés par les premiers responsables des collectivités territoriales (Communes et Conseils régionaux).

➤ **Ancrage institutionnel de l'approche MOS à l'échelle des CT**

Le bilan de la mise en œuvre de l'approche MOS fait ressortir un niveau d'encrage institutionnel acceptable, gage de durabilité de ces structures dans les communes et au niveau des conseils régionaux.

Contrairement à certaines communes rurales (Diabo, Diapangou, Arbolé, etc.) qui ont fait le choix d'un agent MOS, dans les communes urbaines, ce sont des cellules MOS qui ont été mises en place et ce à travers une formalisation par des arrêtés signés des présidents du conseil municipal instituant leur création. Dans certaines communes rurales comme Léba, Tangaye, Kordié, Pièla, Thion etc. des cellules MOS ont été mise en place.

L'état des lieux relève que la composition et les attributions de ces cellules MOS respectives sont la plupart définies dans les mêmes arrêtés qui ont permis leur existence. A l'intra de certaines communes rurales, la composition des cellules MOS n'est pas homogène au niveau des communes urbaines. Les communes urbaines ayant mis en place les cellules MOS sont : Koudougou, Fada N'Gourma, Bogandé, Diapaga, Dori, Ouahigouya et Titao.

Pour les communes ayant fait le choix de la formalisation à travers des cellules MOS, du fait de la flexibilité dans la composition et le fonctionnement, on dénombre des cellules de trois à six membres. Cette flexibilité peut être perçu comme un gage de durabilité car selon la conjoncture du moment, les collectivités peuvent adaptés l'approche selon les besoins ainsi que selon les moyens.

Tout comme au niveau des communes urbaines et certaines communes rurales, l'encrage institutionnel des cellules MOS au sein des conseils régionaux a été faite à travers la prise des décrets par les présidents lors des différentes sessions.

En somme le fait que des actes juridiques aient été prise montre que l'encrage institutionnel de l'approche MOS a été une réalité et donc contribuera à assurer une pérennisation des actions des agents et des cellules MOS dans les zones d'intervention du programme.

➤ **Encrage institutionnel de l'approche GEM à l'échelle des CT**

La Gestion Entretien et Maintenance (GEM) est une initiative de la CADEPAC. Sur le plan institutionnel, la GEM est assurée par le COGEM mis en place par la collectivité territoriale et travaille en étroite collaboration avec les structures de gestion (COGES, AUE, APE, etc.) pour coordonner l'élaboration des plans d'entretien sectoriel et consolidé du patrimoine. Les structures de gestion et les usagers alimentent l'inventaire et expriment les besoins en matière d'entretien. La collectivité territoriale pilote la GEM et bénéficie de l'accompagnement des services déconcentrés de l'Etat, des structures d'appui (AMO, Inter collectivités) et des partenaires techniques et financiers pour conduire le processus et mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des activités GEM. Les trente (30) collectivités territoriales disposent

chacune d'un comité GEM mis en place par le conseil de collectivité à travers une délibération et un arrêté du Président de la CT.

La démarche GEM en elle-même garantit une certaine durabilité en ce sens que les différents acteurs ont été impliqués et responsabilisés au cours du processus.

➤ **Encrage institutionnel de l'approche mesure de performance CT par l'auto-évaluation à l'échelle des CT**

La mesure de performance des CT par l'auto-évaluation a pour base juridique la loi 2004-055/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales et les nouveaux référentiels de la décentralisation adoptés en septembre 2018. Un guide d'auto-évaluation des performances des CT est élaboré par la CADEPAC et mis à la disposition des CT pour exploitation. Elle permet d'évaluer les CT sur la base de quatre (4) axes stratégiques de la Stratégie Décennale de Décentralisation (2017-2026) suivants : (i) délivrance des services publics locaux, (ii) développement local et cohérence territorial, (iii) maîtrise d'ouvrage public local, (iv) financement de la décentralisation. ²

Dans les 29 CT partenaires de la CADEPAC, des comités d'auto-évaluation ont été mise en place par arrêté municipal. Les rapports d'auto-évaluation élaborés par les comités permettent aux différentes CT de disposer d'informations sur leur niveau de performance, leur faiblesse et leur force ; ce qui les orientent dans le pilotage des actions de développement et dans le fonctionnement.

➤ **Encrage institutionnel des approches MOS, GEM et mesure de performance CT par l'auto-évaluation au niveau des services centraux de l'Etat.**

Les structures centrales de l'état ont été fortement impliqués dans la capitalisation des différentes approches développées par la CADEPAC.

Pour les approches GEM et MOS, le processus de capitalisation a été assuré par le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) notamment la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS).

En ce qui concerne les mesures de performances, la mise en œuvre de l'approche est placée sous l'appui technique du MATDS. Il est important de souligner que les critères élaborés et utilisés par les CT avec l'accompagnement de la CADEPAC ont été prise en compte dans le cadre du processus d'harmonisation des critères d'évaluation des performances des CT porté par le SP-CONAD.

Au regard de ce précède, il ressort que les structures centrales de l'Etat ont été associées/impliquées dans la mise en œuvre des approches développées par la CADEPAC.

Cette posture est gage de durabilité des actions du programme sous gestion du consortium GAC.

5.5.3. Durabilité des ouvrages / équipements

Les visites de terrain ont permis de constater que les équipements/ouvrages réalisés dans le cadre de la phase 2 du programme DEPAC sous gestion de la CADEPAC ne présentent pas des dégradations qui compromettent leur longévité. Cet état de chose peut s'expliquer en partie par l'implication des différents acteurs (mairies, organes communautaires) dans le suivi de réalisation des ouvrages. Ces acteurs jouent un rôle de veille et d'interpellation sur la qualité des ouvrages réalisés par les entreprises.

A titre illustratif, quelques images des infrastructures réalisées par le programme dans les régions de l'Est et du Nord.

Infrastructures éducatives



Source : Prise de vue réalisée par la CADEPAC/Etablissement à Diabo, Est

Infrastructures sanitaires



Source : prise de vue réalisée en février 2022/CSPS sect6 de Fada

5.6. Prise en compte du genre au niveau de la MOS, GEM et des organes de gestion

Les résultats de l'enquête de terrain révèlent que la question du genre est faiblement prise en compte dans les cellules MOS. Sur l'ensemble de la zone d'intervention de la CADEPAC, on dénombre quatre (4) collectivités territoriales où les femmes sont membres de la cellule MOS

ou présidente de la MOS. Il est important de souligner qu'à l'exception de la commune de Koudougou où une femme est présidente de la MOS, dans les trois (3) autres collectivités elles occupent des postes de membre et ne sont pas le plus souvent impliqués dans la mise en œuvre des activités.

Au niveau des COGEM, il est à noter que seule la commune de Fada N'Gourma a désigné une femme au poste de présidente sur les 30 collectivités territoriales.

Cette situation peu reluisante à savoir la faible implication ou la responsabilisation des femmes dans les organes de gestion, par ricochet dans les instances de prise de décisions n'est pas spécifique au programme mais laisse transparaître un constat qui prévaut à l'échelle des collectivités territoriales voire nationale en raison du fait que les femmes sont le plus souvent faiblement représentés ou absentes dans les instances de prises de décision.

5.7. Prise en compte des personnes vulnérables

Dans le cadre de la réalisation des investissements

Par le truchement des activités réalisées par les cellules ou agents MOS au travers d'une approche participative et inclusive, toutes les couches sociales ont été impliquées dans la réalisation des différents investissements. Les personnes vulnérables ont été consultés en amont c'est à-dire lors de la phase d'identification des sites pour les nouveaux investissements. Les besoins de ces groupes vulnérables sont pris en compte en fonction du budget et des contraintes techniques.

Dans le cadre de l'opérationnalisation des fonds locaux

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, certaines collectivités ont bénéficié d'un appui financier pour soutenir les initiatives locales portées par des femmes et des jeunes. En sus crédits obtenus pour développer leur activité, les groupes vulnérables ont bénéficié d'une pluralité de formations portant sur des thématiques diverses.

Plusieurs thématiques de formations ont été dispensées au profit des bénéficiaires du fonds de la commune de POA. Il s'agit entres autres des formations sur l'entrepreneuriat, la gestion de micro entreprises, la comptabilité simplifiée. Etc. Outres ces formations, la CADEPAC a facilité l'organisation d'un atelier de réseautage entre les jeunes et les autres fonds nationaux. SAWADOGO A, instructeur de jeunesse et d'éducation permanente de formation, point focal des jeunes de la commune de POA.

Il est important de souligner que la mise en place du fonds et activités connexes (renforcement de capacités) ont été positivement appréciés par les collectivités territoriales et les bénéficiaires.

D'une manière générale les femmes et les jeunes éprouvent des difficultés d'accès au crédit auprès des structures de micro-crédits, bancaires et les fonds nationaux. Cette situation a

un impact sur leur activité en raison de l'absence d'appui financier pour développer leur activité. Nous avons beaucoup apprécié l'appui financier de la CADEPAC pour soutenir les personnes vulnérables. Sans cet appui, il serait difficile pour bon nombre d'entre eux d'avoir un crédit. KAFAONDO B., Secrétaire générale de la commune de Koudougou.

6. EFFETS DU PROGRAMME

6.1. Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées

Cette partie aborde une description de l'échantillon à travers les caractéristiques sociodémographiques des cibles touchées par la collecte quantitative des données.

6.1.1. Répartition des enquêtés par commune et selon le sexe

Sur les 311 ménages rencontrés, 30% sont de la commune de Arbollé, 16%, 13%, 11% et 10% sont respectivement des communes de Koudougou, Kordié, Yamba et Poa. La répartition selon le sexe montre que la plupart des personnes rencontrées sont des femmes ou du moins, ce sont les femmes qui ont été les principaux interlocuteurs lors de la collecte des données auprès des ménages.

Tableau 7: Répartition des ménages enquêtés par commune et par sexe

Commune	Féminin		Masculin		Total général	
Arbollé	93	99%	1	1%	94	30%
Fada	10	43%	13	57%	23	7%
Kordié	18	45%	22	55%	40	13%
Koudougou	21	36%	38	64%	59	19%
Poa	8	25%	24	75%	32	10%
Sapouy	2	17%	10	83%	12	4%
Yamba	18	51%	17	49%	35	11%
Lèba	16	100%		0%	16	5%
Total général	186	60%	125	40%	311	100%

Source : Enquête terrain, Février 2022

Sur un total de 28 commerçants interrogés, 13 sont de Fada, 9 de Ouahigouya et 5 de Koudougou comme le montre le tableau ci-dessous. Les commerçants concernés par cette étude sont ceux qui ont bénéficiés de boutiques de rue réalisées dans les différentes communes partenaires du programme DEPAC.

Tableau 8: Répartition des commerçants enquêtés par commune et par sexe

Commune	Féminin		Masculin		Total général	
Fada	3	23%	10	77%	13	46%
Koudougou	3	60%	2	40%	5	18%
Ouahigouya	3	33%	6	67%	9	32%
Poa		0%	1	100%	1	4%
Total général	9	32%	19	68%	28	100%

Source : Enquête terrain, Février 2022

6.1.2. Répartition des enquêtés par tranches d'âges et par sexe

La structure par âge des personnes interrogées montre que la question de l'eau concerne toutes les franges de la population. Sur les 311 personnes interrogées, 142 soit 46% d'entre eux ont un âge compris entre 30 et 49 ans tandis que les personnes âgées (plus de 50%) sont environ 28% et les plus jeunes (moins de 30ans représentent 26% comme présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 9: Répartition des ménages enquêtés par tranche d'âge et selon le sexe

Tranche d'âge	Féminin		Masculin		Total général	
Moins de 30ans	64	78%	18	22%	82	26%
30 à 49ans	79	56%	63	44%	142	46%
50ans et plus	43	49%	44	51%	87	28%
Total général	186	60%	125	40%	311	100%

Source : Enquête terrain, Février 2022

Concernant les commerçants, 19 sur 28 soit 68% d'entre eux sont des jeunes dont l'âge est compris entre 30 et 49 ans tandis que les moins de 30 ans sont 32% tels que présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 10: Répartition des personnes enquêtés par tranche d'âge et selon le sexe

Tranche d'âge	Féminin		Masculin		Total général	
30 à 49ans	5	26%	14	74%	19	68%
Moins de 30ans	4	44%	5	56%	9	32%
Total général	9	32%	19	68%	28	100%

Source : Enquête terrain, Février 2022

6.1.3. Niveau d'éducation des cibles enquêtées

Globalement, les ménages rencontrés dans les différentes communes ne sont pas assez instruits. En effet, 209 ménages soit 67% n'ont aucun niveau d'instruction, c'est-à-dire ne savent ni lire, ni écrire dans aucune langue locale. Parmi ces derniers, on a 144 femmes soit 69% des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction. Seulement 22% des enquêtés ont au moins un niveau primaire (primaire, secondaire et supérieur) comme le montre le tableau ci-dessous. Lorsque l'on s'intéresse à la répartition par niveau d'instruction et par sexe, on s'aperçoit que bien que les hommes sont moins nombreux que les femmes. Ils sont les plus nombreux parmi ceux qui ont un niveau d'instruction primaire, secondaire et supérieur soit respectivement 53%, 64%, et 85%. Ces résultats traduisent fidèlement la structure par sexe et par niveau d'instruction au niveau national. Les hommes sont relativement mieux instruits par rapport aux femmes parce que les jeunes garçons ont plus de chance d'accéder à des centres d'apprentissages comparativement aux filles.

Tableau 11: Répartition des ménages enquêtés selon le niveau d'instruction et par sexe

Niveau d'instruction	Féminin		Masculin		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Aucun	144	69%	65	31%	209	67%
Alphabétisé	16	46%	19	54%	35	11%
Primaire	19	48%	21	53%	40	13%
Secondaire	5	36%	9	64%	14	5%
Supérieur	2	15%	11	85%	13	4%
Total général	186	60%	125	40%	311	100%

Source : Enquête terrain, Février 2022

Contrairement aux ménages, la plupart des commerçants interrogés étaient instruits. En effet, 29% ont un niveau supérieur, 29% le niveau secondaire et 11% ont le niveau primaire soit au total près de 60% ont au moins le niveau primaire.

Tableau 12: Répartition des commerçants enquêtés selon le niveau d'instruction et par sexe

Niveau d'instruction	Féminin		Masculin		Total général	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Alphabétisé		0%	3	100%	3	11%
Aucun	1	17%	5	83%	6	21%
Primaire	1	33%	2	67%	3	11%
Secondaire	4	50%	4	50%	8	29%
Supérieur	3	38%	5	63%	8	29%
Total général	9	32%	19	68%	28	100%

Source : Enquête terrain, Février 2022

6.1.4. Situation matrimoniale des personnes enquêtées

Le tableau suivant présente la situation matrimoniale des personnes interrogés lors des entretiens. Il montre que quel que soit le type d'enquêté (commerçants ou ménages), les enquêtés mariés sont les plus nombreux.

Tableau 13: Répartition des personnes enquêtées selon le niveau d'instruction et par sexe

Situation matrimoniale	Féminin		Masculin		Total général	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Commerçants						
Célibataire	3	27%	8	73%	11	39%
Marié	6	35%	11	65%	17	61%
Ménage						
Autres		0%	1	100%	1	0%
Célibataire		0%	6	100%	6	2%
Divorcé/Séparé	1	100%		0%	1	0%
Marié	179	60%	118	40%	297	95%
Veuf/Veuve	6	100%		0%	6	2%

Source : Enquête terrain, Février 2022

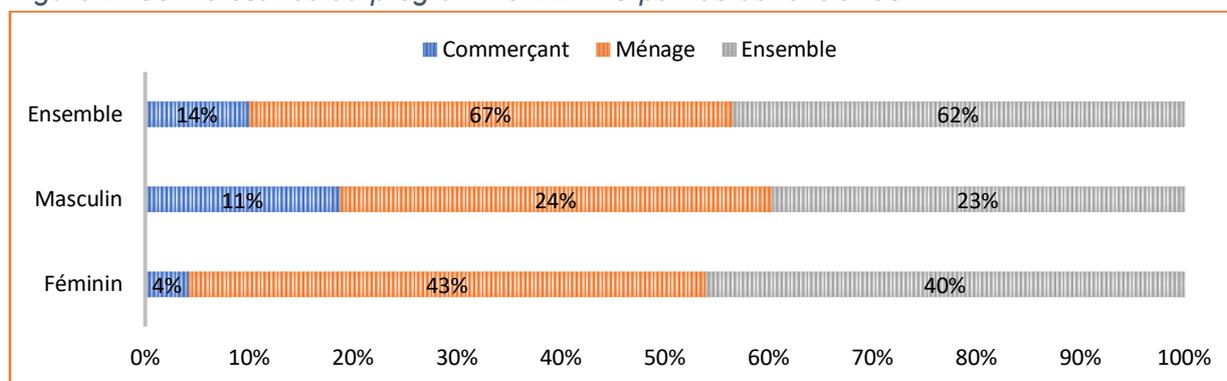
6.2. Connaissance et adhésion des bénéficiaires au programme

Connaissance du programme au niveau des ménages et des commerçants.

A la question, connaissez-vous le programme DEPAC, seulement 62% des ménages et 14% des commerçants rencontrés connaissent les activités financées par la CADEPAC. Cette faible connaissance du projet peut s'expliquer par l'approche d'accompagnement de la CADEPAC qui responsabilise d'avantage les collectivités dans la mise en œuvre des activités. En d'autres termes, la mise en œuvre opérationnelle des activités est portée par les collectivités.

Au niveau des ménages, le niveau de connaissance du programme est relativement meilleur par rapport à celui des commerçants et pourrait s'expliquer par leurs participations aux activités du programme.

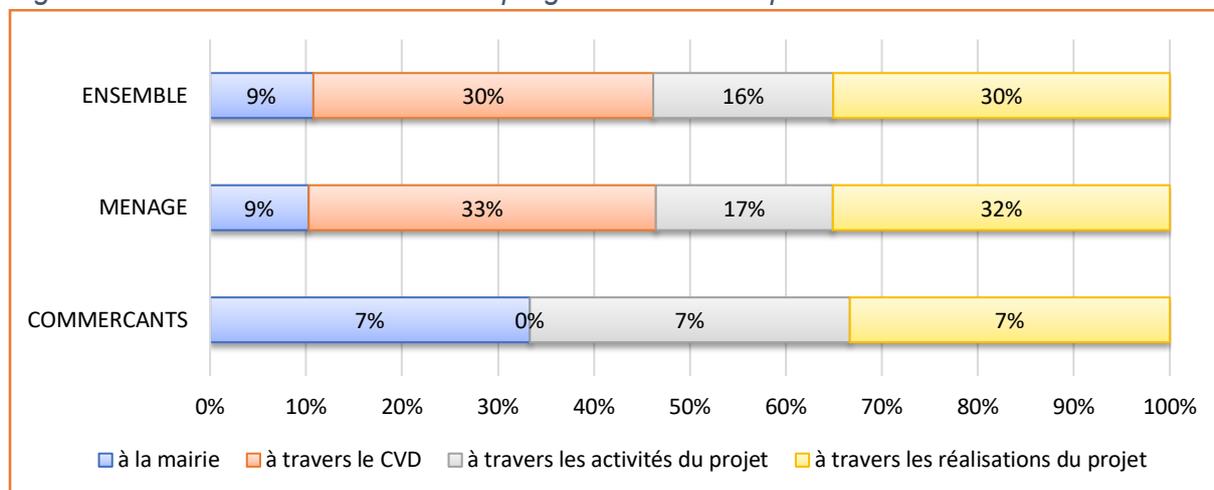
Figure 2: Connaissance du programme DEPAC par les bénéficiaires



Source : Enquête terrain, Février 2022

A la question de savoir par quel canal avez-vous l'information sur le programme DEPAC, 30% l'ont appris à travers les réalisations du projet, 30% par le biais des CVD, 16% par les activités du projet et 9% par information directe à la mairie.

Figure 3: Canaux d'information sur le programme DEPAC par les bénéficiaires



Source : Enquête terrain, Février 2022

Participation aux activités du programme

Sur les 311 ménages rencontrés dans le cadre de cette mission, 25 et 69 d'entre eux ont participé respectivement aux formations organisées dans le cadre du programme ainsi qu'aux activités de réalisations des infrastructures en tant qu'ouvriers ou bénévoles.

Connaissance du programme par les collectivités et organes communautaires

La totalité des collectivités rencontrées (Koudougou, Poa, Kordié, Sapouy, Leba, Ouahigouya, Tangaye, Diapangou, etc..) connait très bien le programme DEPAC, axe 2 relatif à la maîtrise d'ouvrage et aux investissements socioéconomiques ainsi que ses activités qui ont été mis en œuvre. En effet, les acteurs rencontrés ont pu citer avec aisance les différentes actions entreprises par CADEPAC au cours de la période de mise en œuvre des activités. Outre les acteurs institutionnels, les AUE, COGES santé et école ont démontré lors des entretiens une bonne connaissance du programme.

6.3. Connaissance, Fonctionnalité et Utilisation des ouvrages

Cette section a pour objet de faire un aperçu de la fonctionnalité des ouvrages réalisés dans le cadre du programme ainsi que de l'utilisation qu'en font les usagers.

Connaissance des réalisations de la DEPAC

Le tableau suivant montre que les ménages bénéficiaires du programme DEPAC, axe 2 connaissent bien les réalisations du programme. En effet, sur les 311 ménages rencontrés, on note que 287 soit 92% des ménages ont confirmés que le programme a réalisé des forages, AEPS et des PMH. Aussi, 43 ménages soit 14% ont évoqués la réalisation d'infrastructures éducatives dans leurs localités. Ces résultats montrent clairement que les réalisations du programme répondent aux besoins des populations. Les résultats des enquêtes révèlent que certains ménages ont participé à la réalisation des ouvrages à travers le ramassage des agrégats.

Tableau 14 : Répartition des ménages connaissant les réalisations du programme DEPAC2

Ouvrages cités par les ménages	Effectif ménage	Pourcentage
Eau potable (Forages, AEPS, PMH)	287	92%
Assainissement (Latrines)	11	4%
Marchand (boutiques, gares, autres)	0	0%
Education (écoles)	43	14%
Santé (CSPS)	12	4%
Production	0	0%
Ensemble	311	100%

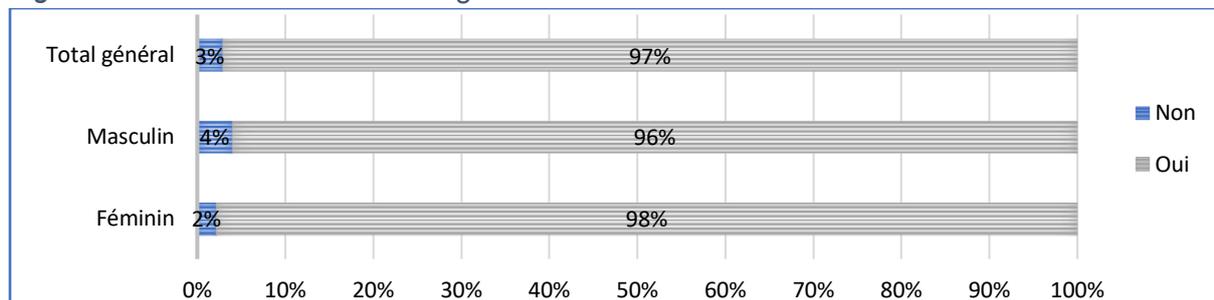
Source : Enquête terrain, Février 2022

Fonctionnalité des ouvrages

La figure suivante montre que globalement, les ouvrages réalisés dans le cadre du programme sont fonctionnels. En effet, 97% des ouvrages visités dans le cadre de la mission sont

fonctionnelles. Aussi, au niveau des femmes, 98% d'entre elles ont pu attester que les forages réalisés dans le cadre du programme DEPAC sont effectivement fonctionnels.

Figure 4: Fonctionnalité des ouvrages

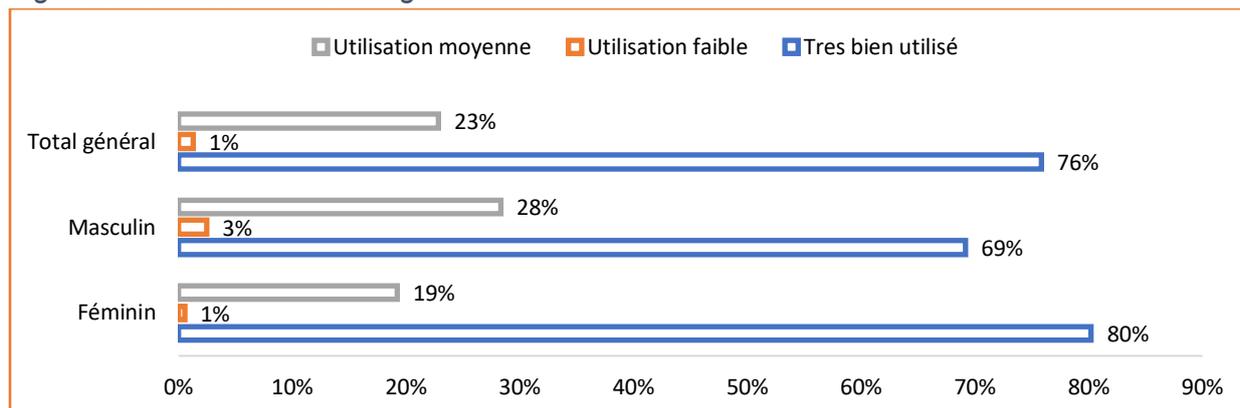


Source : Enquête terrain, Février 2022

Utilisation des ouvrages

Au total 76% des ménages rencontrés dans le cadre de la présente étude estiment que les ouvrages en l'occurrence les forages sont très bien utilisés, 23% pensent que ces ouvrages sont moyennement utilisés. Seulement 1% des ménages pensent que les ouvrages ne sont pas utilisés.

Figure 5: Utilisation des ouvrages



Source : Enquête terrain, Février 2022

6.4. Appréciation des actions du programme par les bénéficiaires

Pour mesurer le niveau de satisfaction des bénéficiaires notamment les mairies, les structures de gestion mise en place sur les actions du programme, des entretiens ont été réalisées auprès de ces derniers. Les paragraphes suivants présentent les synthèses des déclarations faites par ces acteurs sur l'appréciation du programme.

Appréciation de l'implication des acteurs dans la réalisation des ouvrages

Toutes les collectivités territoriales rencontrées dans le cadre de la présente étude affirment qu'elles ont été impliquées et responsabilisées dans la réalisation des investissements. En effet, l'approche accompagnement de la CADEPAC responsabilise les collectivités territoriales dans les phases de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des activités. Cette approche a été fortement appréciée par les mairies de Ouahigouya, Leba, Tangaye, Fada N'Gourma, Sapouy, Kordié, Koudougou, etc., toute chose qui a permis aux collectivités

territoriales (mairies) de renforcer leurs compétences en matière de maîtrise d'ouvrage communale.

Appréciation sur le renforcement de capacités des acteurs

Les principaux acteurs rencontrés dans le cadre de cette mission ont apprécié positivement le renforcement des capacités réalisé dans le cadre du programme. Toutes les thématiques de formations dispensées ont été jugées pertinentes car elles répondaient aux besoins réels des différents acteurs. A titre illustratif, les sessions de formation ont porté sur les procédures de passation de marchés, le montage des dossiers d'appels d'offres mais également sur le rôle des membres des comités de gestion mise en place. Aussi, sur les questions de maintien et de gestion des ouvrages, les compétences des acteurs ont été renforcées.

Globalement les membres des associations des usagers d'eau (AUE) apprécient positivement le renforcement des capacités qu'ils ont bénéficiés notamment à travers la formation sur la gestion, l'utilisation et l'entretien des ouvrages même si certains estiment que les formations sont insuffisantes. Les compétences acquises lors des différentes formations ont permis aux membres AUE de mieux planifier leurs activités à travers l'élaboration d'un calendrier pour le nettoyage du forage.

Plusieurs autres actions de formations ont été réalisées pour soutenir les innovations et processus développées dans le cadre du programme. Des outils ont été mis à disposition pour la consolidation des processus initiés et les thèmes abordés sont la GEM, la MOS, la Gestion de Programme Sensible au Conflit (GPSC), la Budgétisation Sensible au Genre (BSG), la mesure de performances, les inter-collectivités, la conduite du processus d'auto-évaluation, l'archivage des dossiers, les procédures de passation de marchés publics, le montage des dossiers d'appel à la concurrence, le dispositif d'appui à la jeunesse et la gestion financière. Loin d'être exhaustif, ces thèmes montrent que le volet renforcement de capacité a été un axe important dans la mise en œuvre des activités du programme.

Pour le volet renforcement des capacités, au moins 977 personnes ont été touchées par les thématiques de formation dont 85,87 % d'hommes.

Il ressort des entretiens que ces différentes formations ont eu un impact positif sur la mise en œuvre des activités à l'échelle des CT.

Les différentes formations sur la GEM a permis de maîtriser des outils pour la collecte de données et l'élaboration du PES et PEC à l'échelle de la commune de collecte (SG de Fada / KABORE Kassoum).

Selon M. MAIGA Abdoul K. / SG de Diapaga « on a constaté une amélioration de nos compétences notamment dans le montage des dossiers d'appel d'offres, l'archivage des pièces, aussi la réduction des délais de traitement des dossiers de marchés ».

Tableau 15: Récapitulatif des formations réalisées

Thèmes	Acteurs concernés	Total	H	F
Formation des agents de la CADEPAC et les AMO sur les nouvelles procédures de passation de marchés publics et le montage des Dossiers d'appel à la concurrence et le montage des offres	Coordonnateur + CP + Antenne Est + Financiers + AMO Est/Centre-Ouest + Nord + Points focaux	17	11	6
Formation des PRM et comptables des CT sur les procédures de passation des marchés publics	PRM et comptables des CT partenaires	63	59	4
Rencontre d'échanges avec les communes pilotes sur le processus de conduite de l'auto-évaluation 2020	Tous les membres des comités d'auto-évaluation (agents communaux, élus, OSC) des communes pilotes	62	53	9
Formation des nouveaux comités sur leurs rôles, responsabilités et processus d'auto-évaluation	Tous les membres des comités d'auto-évaluation (agents communaux, élus, OSC), AMO et CRSE	116	101	15
Formation des agents et des membres des cellules sur l'approche MOS et la gestion des programmes sensibles aux conflits au sein d'une collectivité	Tous les agents et les membres des cellules MOS ((agents communaux, élus, OSC), AMO	127	112	15
Rencontre d'échanges avec les élus locaux des CT partenaires du DEPAC et les agents administratifs des CR sur la MOS	Les élus locaux (Maires et Présidents des CR) des CT partenaires du DEPAC et les agents administratifs des CR(SG, DAF, DAE, technicien) sur	42	38	4
Atelier de formation des comités d'auto-évaluation des Conseils régionaux	Tous les membres des comités d'auto-évaluation (agents communaux, élus, OSC), AMO	27	21	6
Formation des COGES et des COGEM sur la gestion des biens et services réalisés dans le cadre du programme	Membres COGES et COGEM des CT des régions du Nord et du Centre-Ouest	87	74	13
Formation des comptables et PRM sur l'archivage des dossiers	Toutes les CT partenaires	61	52	9
Formation des Comité GEM sur l'extraction et le traitement des données	Toutes les CT partenaires	72	70	2
Formation des COGES et des COGEM sur la gestion des biens et services réalisés dans le cadre du programme	CT région de l'EST	128	97	31
Formation des cellules d'auto-évaluation des CT	Communes pilotes	79	65	14
Ateliers de formation sur la MOS et la GPSC	Toutes les communes partenaires	78	72	6
Formation des acteurs sur le suivi à distance des activités des CT	Chargés de programme, antenne Est, Points focaux CADEPAC, AMO et personnes relais	18	14	4
Formation des comptables et PRM sur l'archivage des dossiers	Toutes les CT partenaires	61	52	9
Formation des Comité GEM sur l'extraction et le traitement des données	Toutes les CT partenaires	72	70	2
Formation des COGES et des COGEM sur la gestion des biens et services réalisés dans le cadre du programme	CT région de l'EST	128	97	31
Formation des cellules d'auto-évaluation des CT	Communes pilotes	79	65	14
Ateliers de formation sur la MOS et la GPSC	Toutes les communes partenaires	78	72	6
Formation des acteurs sur le suivi à distance des activités des CT	Chargés de programme, antenne Est, Points focaux CADEPAC, AMO et personnes relais	18	14	4
Formations des cellules MOS sur leur rôle et missions	Membres cellules MOS (STM, STD, OSP) des communes de Tangaye, Leba et des 4 conseils régionaux (Mord, Est, Sahel et Centre-Ouest)	85	70	15

Atelier de formation des comités d'auto-évaluation des Conseils régionaux	Tous les membres des comités d'auto-évaluation (agents communaux, élus, OSC), AMO	34	27	7
La mobilisation des ressources par les CT en contexte sécuritaire sensible	Maire des communes de la Région du Sahel	39	37	2
Formation de l'interco Est sur la MOPL et les techniques de mobilisation des ressources	Les membres des bureaux de la CIDCE, APICOS, ADCTN	36	34	2
Formation des agents collecteurs (mairie, impôts et trésor) sur le recensement digitalisé des contribuables de la commune de Ouahigouya avec l'application KoboCollect	Agents de la mairie de Ouahigouya, impôts, trésor, police municipale, colleteurs	40	24	16
Formation des acteurs de la commune de Pouni sur leur rôles et responsabilité CVD	Présidents CVD, Membres des commissions permanentes	29	25	4
Formation des élus de Pouni sur la Maîtrise d'ouvrage et les marchés publics	Elus, Comptable, SG, Receveur Municipal, Secrétaire, Régisseur	36	30	6
Formation NEXUS Humanitaire, Développement et Paix	Coordonnateur, CP, Financiers, antenne Est,	11	8	3
Formation des comptables sur la fiscalité et les procédures comptables de I CADEPAC	Comptables des CT, PRM/SG	39	34	5
Formation sur la gestion de programme sensible au conflit	OSC Maire, CVD	94	86	8
TOTAL		1856	1584	272

Appréciation des structures ou organes mise en place dans le cadre du programme

Les responsables des structures, les élus locaux ainsi que les bénéficiaires ont appréciés positivement la mise en place des structures de gestion mais également leur fonctionnement. Ces derniers estiment que les approches GEM et MOS constituent des innovations pour les collectivités territoriales et leur opérationnalisation par la mise en place des cellules/agents ou comités ont permis d'améliorer la mise en œuvre des activités. .

« La mise en place des cellules MOS et comité GEM a été une grande innovation du programme parce que l'implication des bénéficiaires et les aspects liés à la gestion, entretien, maintenance était ignoré par les autres intervenants ». Ousséni SIDIBE, SG de la mairie de Tangaye.

Appréciation des réalisations du programme

Les résultats des entretiens révèlent une appréciation positive des réalisations du programme dans collectivités territoriales.

En effet selon les acteurs notamment les secrétaires généraux des mairies, les investissements réalisés répondent fortement aux besoins. Il est à noter que ces différents investissements financés par la CADEPC découlent des PAI des communes.

« La mairie de Ouahigouya à une bonne appréciation des réalisations faites par le programme car elles répondent aux besoins de la population surtout les boutiques » : SG de la mairie de Ouahigouya

Selon le SG de la mairie de Tangaye, la population est très satisfaite de la réalisation du forage. Cette situation montre que l'investissement correspond aux besoins des bénéficiaires.

6.5. Niveau de satisfaction des bénéficiaires par rapport aux infrastructures

Cette section a pour objet d'analyser le niveau d'appréciation des bénéficiaires par rapport à la réalisation des infrastructures.

Satisfaction par rapport à l'accès à l'eau potable

Les ménages sont satisfaits de l'accès à l'eau potable dans leur localité. En effet, sur les 311 ménages rencontrés, 94% soit 9 personnes sur 10 estiment que le niveau d'accès à l'eau potable est satisfaisant. Ce résultat s'explique par l'implication de tous les acteurs dans le processus d'identification des sites pour l'implantation des ouvrages d'eau potable. Cela a permis non seulement de réaliser des ouvrages à des endroits accessibles en tenant compte des contraintes techniques et de permettre à beaucoup de ménages qui ne pouvaient pas accéder à des sources d'eau potable de qualité d'y accéder.

Satisfaction par rapport à l'accès au service de santé

L'accès au service de santé est une problématique qui se pose avec acuité pour de nombreux ménages en milieu rural. La réalisation d'infrastructures de santé et/ou d'équipement a permis de soulager les populations bénéficiaires, par ricochet d'améliorer l'accès au service de santé. Ainsi, outre les responsables des services de santé qui ont positivement apprécié les infrastructures réalisées par la CADEPAC dans les formations sanitaires, au moins 81% des ménages rencontrés sont satisfaits de leur accès au service de santé.

Satisfaction par rapport à l'accès au service d'assainissement

D'une manière générale, la population a apprécié positivement la réalisation des ouvrages d'assainissement. Sur 10 personnes interrogés, 8 d'entre eux sont satisfait soit 82% des personnes interrogées. Sur les 8 personnes satisfaites, 5 d'entre elles sont des femmes soit 62,5%. La réalisation d'infrastructures d'assainissement en l'occurrence les latrines contribuent à faciliter l'accès à ouvrages adaptés pour la satisfaction des besoins. Aussi, les sensibilisations, les formations ainsi qu'autres actions mise en œuvre dans le cadre du programme ont été une bonne opportunité pour beaucoup de ménages d'internaliser les questions liées à l'assainissement dans les habitudes quotidiennes.

Satisfaction par rapport aux infrastructures marchandes

Au niveau des commerçants, 76% d'entre eux sont satisfaits des infrastructures/équipements réalisés dans leurs localités notamment les boutiques de rue, les parkings, etc. Ces investissements ont permis certains commerçants de disposer d'un cadre confortable pour pratiquer leur activité.

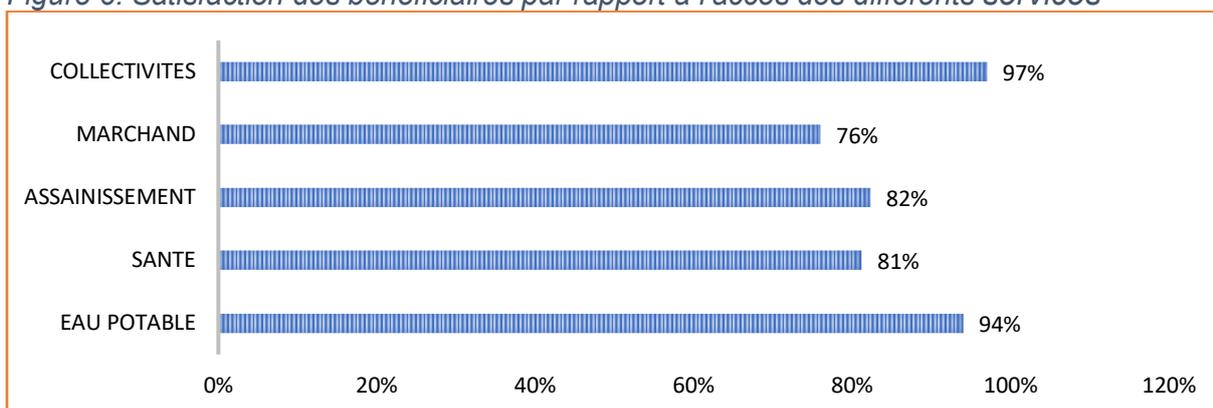
Satisfaction par rapport à la gestion des collectivités territoriales

En réponse à la question, quelle est votre satisfaction par rapport à votre collaboration avec la commune depuis la mise en œuvre du programme, près de 97% estiment qu'ils sont satisfaits de la collaboration. En effet, selon eux, la mise en place des structures de gestion ainsi que

l'implication des populations a permis de rapprocher davantage les populations avec les autorités communales toute chose qui a facilité la mise en œuvre de investissements dans les communes et sans doute l'appropriation et l'adhésion des différents acteurs sur les mécanismes de gestion mise en place.

La figure ci-dessous présente le niveau de satisfaction des bénéficiaires par type d'infrastructures réalisées.

Figure 6: Satisfaction des bénéficiaires par rapport à l'accès des différents services



Source : Enquête terrain, Février 2022

6.6. Effets du programme

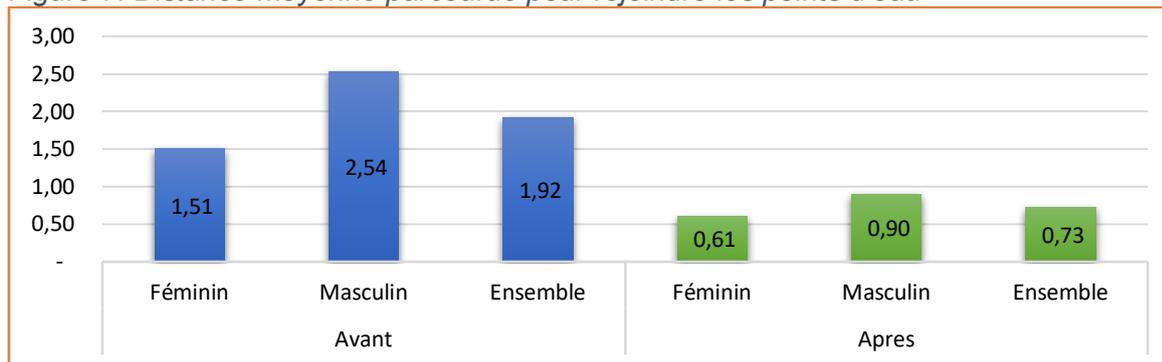
6.6.1. Effets sur l'accès à des sources d'eau potable

L'analyse comparative de la situation d'avant et après projet permet de voir comment les infrastructures réalisées dans le cadre du programme ont permis d'améliorer le niveau des indicateurs en termes d'amélioration de l'accès et des conditions de vie en générale des populations bénéficiaires.

Reduction des distances parcourues par les usagers d'eau potable

Selon les informations collectées auprès des ménages, on constate que les investissements réalisés par la CADEPAC ont contribué significativement à une réduction de la distance parcourue des usagers d'eau potable dans les communes bénéficiaires. En effet, quel que soit le genre (femme ou homme), la distance parcourue pour aller chercher de l'eau potable est nettement inférieure à celle d'avant le projet. Elle est passée de 2,54 km pour les hommes et 1,51 km pour les femmes avant le projet à respectivement 0,9 km et 0,6 km avec le programme. Ces résultats pourraient traduire une bonne planification des réalisations du projet lié à la prise en compte des besoins des bénéficiaires et à une meilleure répartition spatiale des ouvrages.

Figure 7: Distance moyenne parcourue pour rejoindre les points d'eau



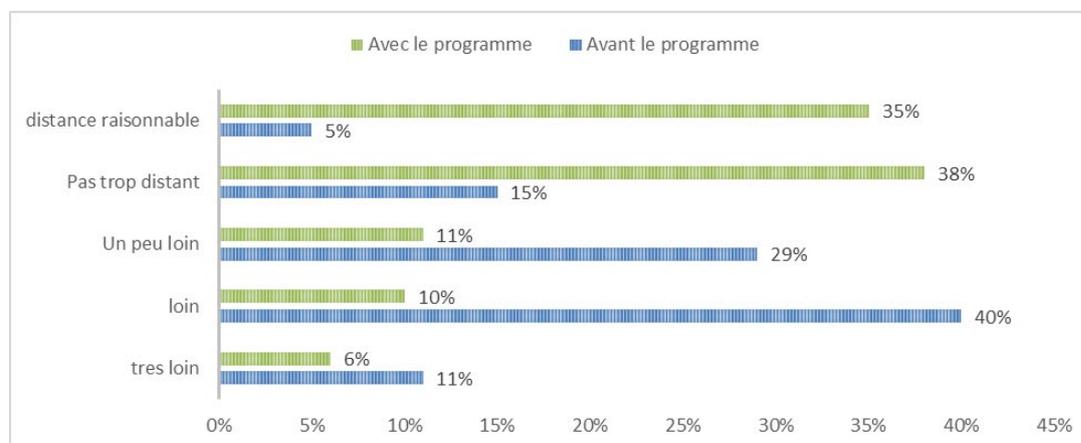
Source : Enquête terrain, Février 2022

La figure ci-après montre l'appréciation des populations sur la distance parcourue. La distance parcourue a été estimée sur la base des déclarations des ménages usagers des ouvrages réalisées par le programme. En effet, il s'est agi pour chaque ménage d'apprécier la distance qu'il parcourait pour accéder aux services avant le programme mais aussi d'apprécier la distance actuelle qu'il parcourt pour accéder aux mêmes services.

On constate que la proportion des ménages estimant que la distance est éloignée est passée de 40% avant le programme à seulement 10% après l'exécution des activités du programme soit une baisse de 30 points. Cette baisse s'observe aussi bien dans l'appréciation des femmes que celle des hommes. Pour les femmes, elle est passée de 34% avant la réalisation des activités du programme et se situe à seulement 8% après les investissements réalisés tandis que pour les hommes, 47% estimaient que la distance était loin avant et seulement 14% avec le programme. En somme beaucoup de personnes rencontrées sont satisfaites de la distance parcourue car au moins 73% (distance raisonnable et pas trop distant) estiment que les distances se sont fortement réduites avec la réalisation des points d'eau.

La figure suivante donne une idée sur l'appréciation des distances parcourues par les ménages avant et avec le programme.

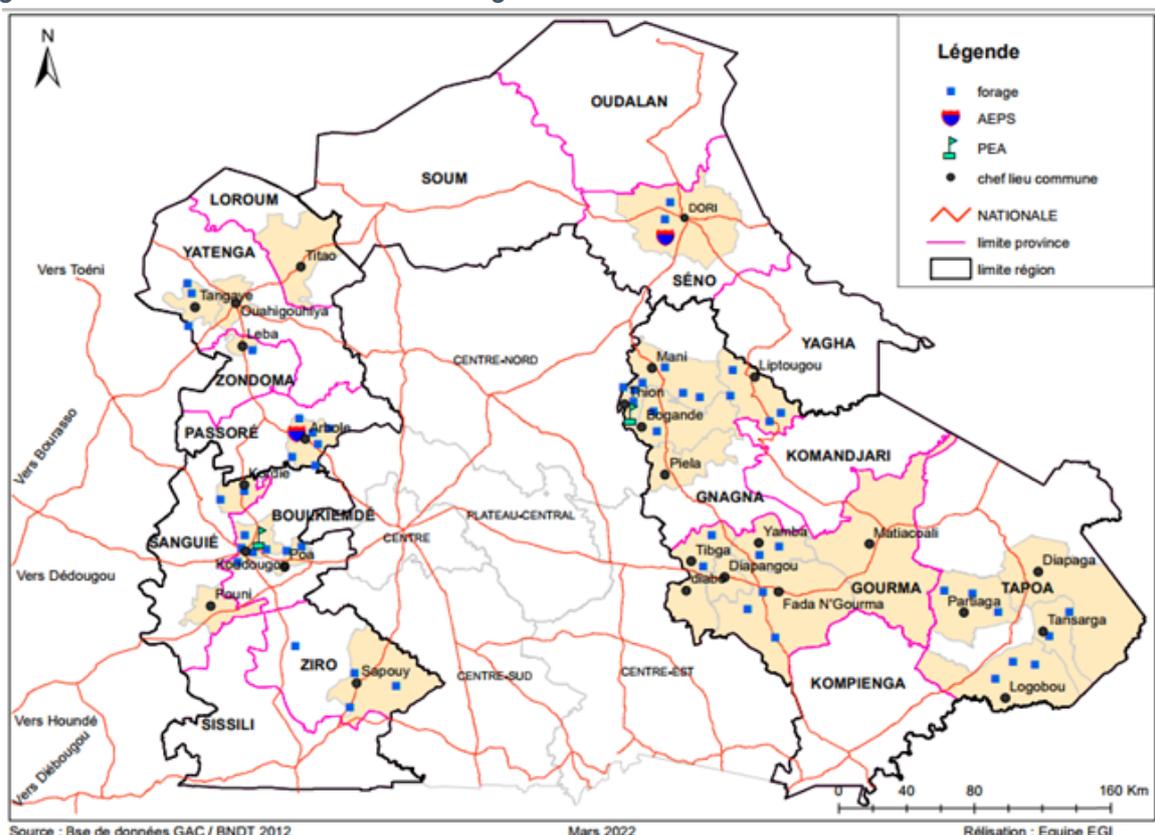
Figure 8: Appréciation des distances parcourues par les ménages avant et avec le programme DEPAC2



Source : Enquête terrain, Février 2022

La figure ci-après présente la répartition géographique des ouvrages réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Figure 9 : Carte de Distribution des forages réalisés à l'échelle des CT.

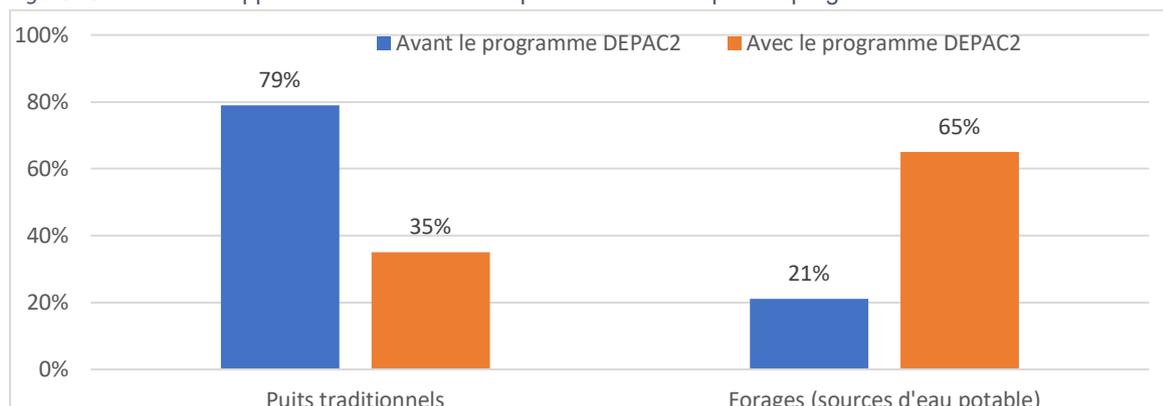


Source : Données CADEPAC, février 2022

Accès aux sources d'approvisionnement en eau potable

Au-delà de la distance parcourue, il faut noter que les sources d'approvisionnements en eau potable ont nettement amélioré. Comme le montre la figure ci-après, la quasi-totalité des ménages s'approvisionnaient dans les puits traditionnels avant la mise en œuvre du programme. Cette situation peu reluisante s'est améliorée avec les investissements réalisés par le programme. Le nombre de personnes qui s'approvisionnaient dans les puits a considérablement baissé (de 79% à 35%) avec l'intervention de la CADEPAC. Environ 65% de la population enquêtée ont accès à l'eau potable grâce aux réalisations faites par le programme à travers la réalisation de forages. Cette amélioration de plus de 30 points de pourcentage témoigne de l'importance des ouvrages réalisées au profit des collectivités territoriales.

Figure 10: Sources d'approvisionnement en eau potable avant et après le programme



Source : Enquête terrain, Février 2022

6.6.2. Effets sur l'offre de service, la qualité des soins.

Amélioration de l'offre et la qualité des soins de santé des populations

L'intervention du programme dans les villages bénéficiaires d'infrastructures ou de matériels à contribuer à améliorer les soins de santé. En effet dans le cadre de l'exécution du projet, les localités de Kordié, Fonghin, Manni, Babargniali, Partiaga, Badalgou, Namsiguia, You , Guésséré etc. ont bénéficié d'appui pour la réalisation de salles de soins , de maternité, de dépôt MEG , d'incinérateur et de matériels Medico technique. Ces appuis ont permis à aux centres de santé d'améliorer leurs capacités d'accueil, la qualité des soins et les conditions de travail du personnel de santé. Les activités du programme sur le volet santé a été appréciée positivement par les différents acteurs rencontrés dans le cadre de la présente étude.

Dans le village de Guesseré, l'appui du programme a contribué fortement à l'amélioration de la qualité de soins proposer par le CSPS.

En effet, avant l'intervention de la CADEPAC, le CSPS de Guesseré était construit mais manquait réellement d'équipement et de dispositif sanitaire pour le démarrage des activités. L'appui de la CADEPAC a soulagé plus d'une personne dans la commune. Elle a d'abord permis une meilleure installation des agents de santé qui ne disposaient pas d'équipement pour accueillir le personnel soignant. L'équipement du bureau du Major en est une parfaite illustration.

Ainsi l'acquisition de matériaux médicale a permis de mieux traiter certaines maladies. On note grande amélioration dans le traitement de certaines pathologies tel que le paludisme qui l'une des maladies les plus récurrente de la commune. (Major du CSPS de Guésséré).

Impact du programme sur les conditions de vie des populations

La réalisation des maternités dans les villages qui n'en disposaient pas a été appréciée par les populations notamment les femmes et ce en raison de l'effet positif que ces réalisations ont eu sur la vie des femmes dans ces villages. Par exemple, la réalisation des salles d'accouchement dans certaines localités a soulagé de nombreuses femmes qui parcourraient de longues distances pour se rendre à une formation sanitaire. Outre les femmes, la réalisation de ces investissements a été apprécié positivement par le personnel de santé.

La salle d'accouchement du CSPS dispose désormais des équipements nécessaires pour faciliter les accouchements. Les femmes enceintes qui parcourait de longue distance pour accoucher peuvent désormais le faire en toute quiétude dans le CSPS de Guesséré. (Major du CSPS de Guésséré).

La maternité Fonghin est fréquentée à la fois par les femmes du village et des localités environnantes.

Depuis son ouverture, la maternité du village de Fonghin a accueilli 1835 femmes. Elle est fréquentée également par des femmes en provenance de plusieurs villages comme Boakpoa, Yadbin, Sitenga. L'amélioration de la qualité du service est soutenue par la construction du logement de la sage-femme. (SILMA WAHABOU, Vice-président du COGES / Fonghin/Diapangou).

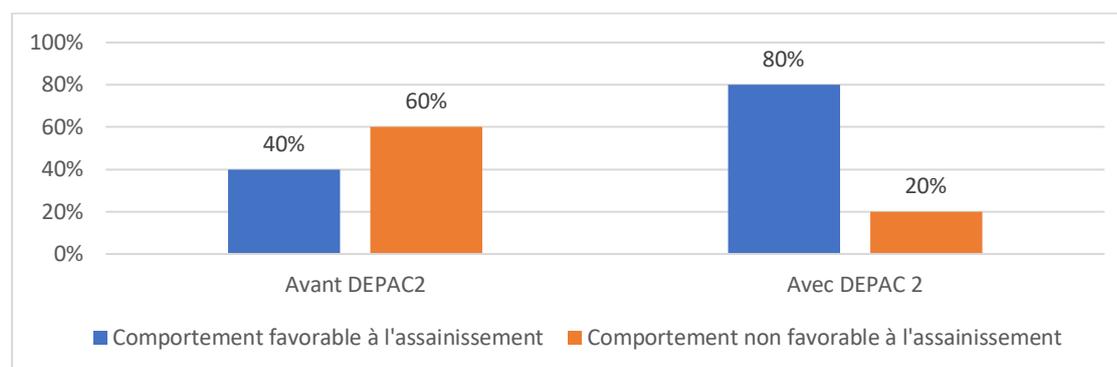
6.6.3. Effets du programme sur l'assainissement

La réalisation des infrastructures d'assainissement notamment dans les écoles et CSPS a permis d'améliorer le taux d'assainissement dans les écoles et dans les centres de santé. En effet, dans les écoles et les CSPS visitées ayant bénéficié de latrines, la quasi-totalité des élèves et des patients déféquaient à l'air libre. Cette situation a considérablement évolué avec la réalisation des latrines qui sont utilisées par les élèves et les usagers des centres de santé. Ce qui justifie une baisse importante du taux de défécation à l'aire libre.

La satisfaction des ménages sur les questions d'assainissement témoigne des effets des réalisations sur les habitudes des populations. En effet, plus de 8 personnes sur 10 (80%) pense que les infrastructures réalisées notamment ceux d'assainissement et d'eau ont contribué à changer de comportement au niveau des populations sur l'usage des ouvrages d'assainissement. Il ressort des entretiens réalisés avec les centres de santé que plus de 80% des usagers des centres de santé utilisent les ouvrages d'assainissement.

En matière d'assainissement s'est nettement améliorée avec l'exécution des activités du programme (réalisation des ouvrages et sensibilisation sur les bonnes pratiques) comme le montre la figure suivante :

Figure 11: changement de comportement favorable à l'utilisation des ouvrages d'assainissement



Source : Enquête terrain, Février 2022

6.6.4. Effets du programme sur l'éducation des enfants

Les effets du programme sur l'éducation des enfants sont perceptibles à plusieurs niveaux.

Réduction des distances

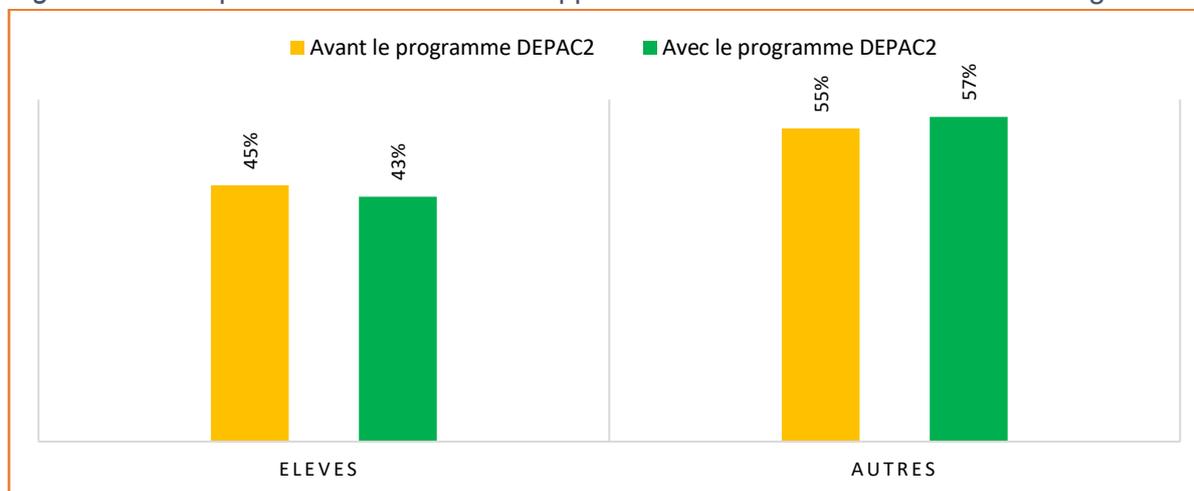
D'une manière générale dans les localités bénéficiaires de salles de classes, la distance moyenne parcourue a connu une baisse. Elle est passée de 5km en moyenne avant le programme à 3 km de nos jours. La proximité des salles de classe reste un facteur déterminant dans pour l'inscription des élèves.

Les élèves sont de moins en moins sollicités pour la recherche de l'eau

Les informations recueillies sur le terrain montrent qu'avant le programme les élèves étaient assez impliqués dans la recherche de l'eau pour la famille à des distances très éloigné. Mais avec la réalisation des forages à proximité des ménages, ces derniers sont de moins en moins sollicités pour ce service, ce qui leur permet de consacrer plus le temps pour les études. Cette situation est observée également au niveau des filles qui étaient les plus sollicités.

Avant la réalisation de l'ouvrage, 45% des personnes qui étaient chargé de chercher de l'eau pour le ménage sont des élèves. Après la réalisation des forages, on note une légère baisse de 02% soit (43%). La baisse a été constaté surtout au niveau des élèves de sexe masculin dont la proportion est passé de 36% à 32%.

Figure 12: Occupation des élèves dans l'approvisionnement en eau dans les ménages



Source : Enquête terrain, Février 2022

Le gain de temps lié l'approvisionnement en eau potable permet aux femmes de mener d'autres activités, parfois du petit commerce dont les recettes contribuent aux dépenses familiales.

Amélioration de la sécurité de l'environnement d'apprentissage

Avant la réalisation des ouvrages par la CADEPAC, certaines écoles étaient sous matériaux provisoires, toute chose qui ne garantit pas la sécurité des élèves et les expose à de nombreux risques. Aussi, il n'existait pas de latrines dans certaines écoles comme évoqué dans les paragraphes précédents. Toutes ces insuffisances n'étaient pas de nature à favoriser la scolarisation des enfants car non seulement pour un problème d'hygiène lié à l'accès à une eau potable, beaucoup d'enfants pouvaient s'absenter de nombreux jours. Aussi, pour les jeunes filles, il était difficile pour elles d'être régulière surtout en période de menstrues car il n'avait pas assez de conditions leurs permettant d'assurer une bonne hygiène corporelle.

Contribution à l'amélioration des conditions d'apprentissages

Ainsi, les réalisations des ouvrages d'eau potable, la réhabilitation de certaines infrastructures notamment assainissement par la CEDPAC a été une opportunité qui a permis à de nombreuses écoles d'améliorer leur condition d'apprentissages. Aujourd'hui, l'enjeu est d'assurer un apprentissage dans des infrastructures confortables.

Dans la commune de Diabo plus précisément à l'école de Tiabtamasgo, l'amélioration de la scolarisation des enfants s'est manifestée par la réduction du taux d'abandon et l'amélioration du taux de succès dans les examens de fin d'année.

6.6.5. Effets liés au développement des activités économiques des jeunes et des femmes

Dans de l'exécution du programme, certaines collectivités territoriales ont bénéficié d'un appui financier de la CADEPAC pour la mise en place de locaux de soutien aux initiatives des jeunes et des femmes. Il est important de souligner que ces groupes « vulnérables » n'ont, généralement, pas accès aux mécanismes de financement mis en place au niveau national et des institutions de microfinance (caisse populaire) voire des institutions bancaires pour des raisons multiples et multiformes (taux d'intérêt jugé élevé, complexité de montage des dossiers, garantie, etc.). En d'autres termes, l'offre même si elle reste disponible force est de reconnaître son adaptation aux besoins des PME et aux spécificités des activités agricoles posent souvent problèmes.

La mise en place de ces fonds a été fortement apprécié par les entités territoriales bénéficiaires (communes de Poa, Koudougou, Dori et Leba, et les conseils régionaux du Nord et du Sahel) car ils constituent une véritable alternative à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

Dans la commune rurale de Poa, un montant de 3 000 000 FCFA a été accordé par la CADEPAC pour la mise en place du Fonds. Ces ressources financières ont permis de financer des AGR (élevage de moutons, volailles, maraichage, etc.) portées par 16 bénéficiaires dont 5 femmes à des montants variables comprises entre 100 000 et 250 000 FCFA.

Pour les bénéficiaires rencontrés dans le cadre de la présente étude, le fonds a contribué à développer leur activité commerciale, par ricochet une amélioration des conditions de vie.

*Selon **M. BAGUE Aziz**, producteur maraîcher, il a bénéficié d'un montant de 250 000 FCFA pour renforcer son activité. Avant l'obtention du crédit, le bénéfice net mes activités de maraîchage (tomate, aubergine, piment et carotte) était de 300 000 FCFA sur une période de 6 mois. Grâce au prêt du fonds, ce montant est passé à 950 000 FCFA pour la même période de production. Donc, mes bénéfices ont triplé grâce au crédit qui a été accordé par le programme. Et aussi, j'ai remboursé mon prêt avec taux d'intérêt 5%, un montant de 262 500 FCFA, avant le délai qui m'était donné.*

Les bénéfices issus du maraîchage, m'ont permis de soutenir mon père dans les charges familiales (santé, achats de céréales etc.) et payer l'intégralité des scolarités des frères et sœurs. J'ai également acheté une moto à hauteur de 400 000 FCFA pour faciliter mes déplacements. Enfin, dans le but de soutenir mes voisins dans la production maraîchère, je les ai offertes du grillage pour la sécurisation de leur périmètre maraîcher que j'ai acheté à 90 000 FCFA.

L'analyse de l'encadré ci-dessus montre que le fonds a contribué non seulement au développement de l'activité maraîchère mais aussi à subvenir aux besoins primaires des membres de la famille et de soutenir la production de l'activité maraîchères de certaines femmes au travers de l'achat de matériel.

***ZONGO Mariam** a bénéficié d'un prêt de 250 000 FCFA pour renforcer son activité de production de Soumbala. Selon elle, avant l'obtention du crédit sa production d'un sac et demi de soumbala lui rapportait un bénéfice net de 5000 FCFA. Grâce aux ressources du fonds, sa production est passée à 3 sacs et demi et ses bénéfices ont augmenté de 300 % pour atteindre 15 000 FCFA. Une partie des recettes est utilisée pour les dépenses familiales.*

6.6.6. Accroissement des recettes des collectivités territoriales, création d'emploi et effets sur les revenus des usagers des infrastructures

Accroissement des recettes des collectivités territoriales et de l'Etat

La fiscalité locale cherche à promouvoir l'efficacité dans la provision des services au niveau local, le développement durable, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. En effet, le développement durable implique une gestion efficace des ressources locales (et nationales), une croissance dynamique de l'économie, le tout basé sur un partenariat multi acteurs (secteur public, le secteur privé et la société civile). La décentralisation fiscale et

financière peut donc promouvoir l'efficacité, l'innovation, le développement des ressources humaines, l'entrepreneuriat et le dynamisme local.

La réalisation d'infrastructures par les collectivités constitue une opportunité pour ces derniers non seulement de collecter des taxes et des montants liés aux loyers auprès des usagers des infrastructures. Ces ressources financières mobilisées contribuent à l'autonomisation des collectivités.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, des infrastructures marchandes ont été réalisées dans les collectivités dont 109 infrastructures économiques constituées de 5 hangars de poulets ; 2 boucheries ; 88 boutiques de rue, 5 périmètre maraîcher, 2 aires d'abattage et 6 forages pastoraux.

A titre illustratif, les photos ci-après montrent des boutiques réalisées grâce à l'appui financier de la CADEPAC dans les régions de l'Est (Fada N'Gourma) .



Source : Prise de vue réalisée en Février 2022

Ces réalisations variées touchent divers domaines de la gestion des affaires locales ont contribué à l'accroissement des investissements au profit des acteurs économiques.

Le taux d'accroissement de l'offre en infrastructure économique est de 16,4% pour une cible de 10% ; soit un taux de réalisation de 164%.

Cet accroissement de l'offre économique rime avec une amélioration des recettes des collectivités bénéficiaires du programme.

Le tableau suivant présente le montant annuel des loyers perçu par les collectivités compte tenu du nombre de boutiques de rue réalisé. En effet sur la base d'un minimum de loyer mensuel de 15 000 Fcfa, la commune de Diapaga pourrait percevoir comme revenu issu des loyers un montant de 3 060 000 Fcfa, celle de Fada percevra 4 140 000 Fcfa tandis que la commune de Koudougou et de Ouahigouya percevra respectivement 1 800 000 Fcfa et 2 520 000 Fcfa. Ainsi donc si toutefois les boutiques de rue et autres infrastructures marchandes réalisées sont occupées par des commerçants cela pourrait contribuer au budget

communal. Aussi, le paiement des taxes par les usagers de ces boutiques pourrait contribuer aussi à l'amélioration des recettes fiscales dans la localité.

Tableau 16: Chiffres d'affaires et montants des loyers payés par commune

Collectivité	Boutiques de rue	Loyer mensuel moyen	Montant annuel
CR Nord	8	15000	1440000
Diapaga	17	15000	3060000
Fada N'Gourma	23	15000	4140000
Koudougou	10	15000	1800000
Ouahigouya	14	15000	2520000
Piéla	20	15000	3600000
Total général	92	15000	16560000

Source : résultats des enquêtes de terrain

Amélioration des revenus des usagers des infrastructures marchandes

Le tableau ci-après présente une simulation du chiffre d'affaires annuel des usagers au cours d'une année dans certaines collectivités.

En effet sur la base des entretiens réalisées auprès des commerçants, le chiffre d'affaires journalier est estimé à au moins 10 000 FCFA quel que soit la commune. Le chiffre d'affaires annuel pour la commune de Piéla peut être estimé à plus de 80 millions et à près de 98 millions dans la commune de Fada N'Gourma. Tandis qu'ils étaient respectivement de 80 640 000 et 73 416 000 avant l'intervention du programme exécuté par la CADEPAC. L'utilisation des infrastructures par les commerçants contribuent significativement à une amélioration des revenus de ces derniers et une augmentation des recettes fiscales.

En considérant le chiffre d'affaires par usager, on note un accroissement de 739 200 Fcfa pour les usagers des boutiques réalisés par le conseil régional du Nord, 1 008 000 Fcfa pour chaque usager des boutiques de la commune de Diapaga. Dans la commune de Fada et de Koudougou, l'accroissement moyen des revenus par usager est estimé à 1 058 408 Fcfa et à 285 600 Fcfa.

Au cours d'une année, un usager des boutiques de rue réalisé dans le cadre du programme est susceptible d'améliorer son chiffre d'affaires et donc de son revenu annuel, toute chose égale par ailleurs. Bien qu'on constate un accroissement positif du chiffre d'affaires des usagers des infrastructures marchandes, il faut reconnaître que dans certaines localités, l'occupation des boutiques est récente, ce qui expliquera sans doute le faible accroissement. On pourra donc comprendre que ces chiffres d'affaires peuvent évoluer positivement au fil des années et connaître une amélioration très importante.

Tableau 17: Chiffres d'affaires par commune

Collectivité	Sans DEPAC		Avec DEPAC		ACC_CA par commune	Acc revenu par usager
	CA jr	CA AN	CA jr moyen	CA AN		
CR Nord	9800	26 342 400	12000	32 256 000	5 913 600	739 200
Diapaga	9000	51 408 000	12000	68 544 000	17 136 000	1 008 000
Fada	9500	73 416 000	12653	97 782 384	24 366 384	1 059 408
Koudougou	9550	32 088 000	10400	34 944 000	2 856 000	285 600
Ouahigouya	9000	42 336 000	11055	52 002 720	9 666 720	690 480
Piéla	8500	57 120 000	12000	80 640 000	23 520 000	1 176 000
Total général	9225	285 163 200	12000	370 944 000	85 780 800	932 400

Source : résultats des enquêtes de terrain réalisés en février 2022.

Création d'emploi

La réalisation des ouvrages par certaines entreprises locales en privilégiant la main d'œuvre local constitue une véritable opportunité de création d'emploi pour de nombreux jeunes en milieu rural. En effet plus de 75% des entreprises retenues dans le cadre du programme ont eu recours à la main d'œuvre local dans le cadre des travaux de construction des différents infrastructures/équipements financés par la CADEPAC.

Sur un total de 135 entreprises de travaux enregistrées pour la réalisation des infrastructures, il a été dénombré 102 entreprises locales soit 75,5% de l'effectif total. Le nombre d'entreprises locales ayant exécuté des travaux a connu une hausse. On est passé à un taux 62,2% des entreprises locales en fin de première phase à un taux de 75,5% des entreprises locales à la fin de la phase 2.

Ces réalisations ont permis de générer des emplois temporaires de 1 à 4 mois pour plus de 1377 personnes dont 1175 hommes et 202 femmes.

Le recrutement de la main d'œuvre locale a permis de résoudre momentanément la question du chômage des jeunes en milieu rural mais également à contribuer à renforcer leurs employabilités à travers l'expérience acquise. Les entreprises pourront s'appuyer autant que de besoin sur ces employés sur des travaux similaires financés par soit par la CDEPAC ou d'autres projets de développement.

Outre la création d'emploi, l'intervention du programme au travers de la réalisation des équipements/infrastructures a contribué à créer un climat de confiance entre entrepreneurs et la main d'œuvre locale.

6.6.7. Amélioration de la gouvernance locale dans les service sociaux (santé, eau potable, éducation etc.)

Au nombre des structures de gestion pris en compte dans le cadre du programme de l'axe 2 du DEPAC 2 sous gestion du consortium GAC, on peut citer entre autres, les comités de gestion des écoles, les comités de gestion des centres de santé, les associations des usagers d'eau, les comités de maîtrise d'œuvre sociale (MOS), les comités de gestion, entretien et

maintenance (COGEM) ainsi que les associations des parents d'élèves (APE). En effet les ouvrages réalisés dans le cadre de ce programme donnent de facto à certaines structures un rôle déterminant dans leur gestion.

Au niveau des AUE

A titre illustratif, le programme a amélioré le niveau d'appropriation dans la gestion des ouvrages d'eau potable par les Associations des Usagers d'Eau.

La réalisation du forage a permis au membre de l'AUE de jouer pleinement leur rôle à travers la sensibilisation sur l'utilisation des forages et sur l'assainissement de l'ouvrage. Le programme a contribué également à renforcer les capacités de mobilisation des AUE. Elles arrivent à mobiliser des ressources financières à savoir les cotisations mensuelles auprès des ménages dont les montants varient entre 500 et 1000 Fcfa voire même à diversifier les sources de revenus. En effet, des ressources sont collectées également auprès des briquetiers et des éleveurs (abreuvement des animaux).

Au niveau de la gestion des ressources financières, la situation s'est améliorée car les AUE rencontrées ont tous souligné que les ressources sont collectées par le trésorier de l'AUE contrairement à certaines pratiques « peu orthodoxe » qui se pratiquaient notamment la gestion centralisée chez le chef du village ou chez une personne ressource du village. Le programme a donc permis aux associations de prendre conscience de la nécessité de mobiliser des ressources pour l'entretien des ouvrages. Les recettes issues de la vente de l'eau permettent aux AUE de prendre en charge les petites pannes. Il est important de souligner que les forages étaient le plus souvent abandonnés en raison des petites pannes.

En somme, la mise en œuvre des activités financées par la CADEPAC a entraîné une théorie de changement de comportement en matière de gouvernance des services sociaux notamment dans le domaine de l'eau potable.

Au niveau de la GEM

A travers la mise en place des comités gestion, entretien et maintenance au niveau des communes partenaires de la CADEPAC, la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages est devenu une priorité des collectivités territoriales.

« Le COGEM est chargé de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des ouvrages réalisés dans la commune. La GEM est composée d'un président, d'un secrétaire général, d'un comptable, des OSC et un conseiller. Pour son fonctionnement, le COGEM a élaboré un plan d'action durant le mandat du Maire. Le bureau a par la suite organisé une sensibilisation à travers la radio et les rencontres d'échanges avec la population. Pour bien répartir les fonds selon les besoins exprimés par la population, nous avons recruté et formé des agents enquêteurs afin de faire un recensement des différents secteurs (éducation, santé, eau et assainissement) pour élaborer un plan

d'entretien sectoriel (PES) et un plan d'entretien consolidé (PEC). Au niveau de la commune, nous rendons compte des activités que nous menons au Conseil Municipal, au CVD ainsi qu'à toute la communauté. Nous sommes satisfaits des activités réalisées, du fonctionnement et des résultats atteints ». DIANDA Moumouni, Président COGEM de la commune de Arbolé

Les principaux effets qui résultent de la démarche GEM sont les suivantes :

- facilite l'élaboration du budget et la planification des investissements ;
- améliore la performance des organes de gestion ;
- améliore les recettes propres de la collectivité territoriale ;
- facilite la mobilisation des partenaires et des ressources pour une délivrance des services publics locaux de meilleure qualité.

Amélioration de la collaboration pour la gouvernance locale des services sociaux

Les activités financées par la CADEPAC ont contribué selon les entretiens réalisés auprès des associations des usagers d'eau, des COGES, des cellule/agents MOS ont permis de rapprocher davantage les populations des zones concernées à leurs élus locaux.

Avant la réalisation du forage, il y'avait une faible relation entre la population et la mairie, mais après la réalisation du forage, les populations sont impliquées dans la gestion, l'utilisation et l'entretien de l'ouvrage, cela a rendu plus de crédibilité des AUE vis-à-vis de la population. DIANDA Moumouni, Président COGEM de la commune de Arbolé

6.6.8. Effets liés au renforcement de capacités

Sur le plan de renforcements des capacités, plusieurs formations ont été réalisées au profit des acteurs des collectivités territoriales partenaires. Il s'agit notamment entres autres (i) de la formation de 17 agents de la CADEPAC et les AMO sur les nouvelles procédures de passation de marchés publics et le montage des dossiers d'appel à la concurrence et le montage des offres, (ii) de la formation de 63 PRM et comptables des CT sur les procédures de passation des marchés publics, (iii) de la formation des acteurs (116) des nouveaux comités sur leurs rôles, responsabilités et processus d'auto-évaluation, de 127 agents et membres des cellules sur l'approche MOS et la gestion des programmes sensibles aux conflits au sein d'une collectivité ainsi que la formation de 87 membres des COGES et des COGEM sur la gestion des biens et services réalisés dans le cadre du programme.

Renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale

Tous les acteurs rencontrés dans le cadre de la présente étude, sont tous unanimes sur le fait que le programme a contribué à renforcement la maîtrise d'ouvrage communale.

Par ailleurs, le processus d'apprentissage des Collectivités Territoriales (CT) à travers le renforcement continu et par la pratique de leurs capacités sur la conduite des réalisations est bien apprécié par les acteurs locaux. Cette approche de « learnig by doing » ont permis de renforcer les capacités des collectivités territoriales bénéficiaires en termes de procédures et méthodes dans l'exécution des marchés. Les résultats des entretiens réalisés auprès de certains acteurs révèlent que les collectivités territoriales seront en capacité de porter entièrement la maîtrise ouvrage après la fin du programme.

Aujourd'hui, la mairie est en capacité d'assurer les procédures de passation de marché pour l'acquisition des biens et travaux sans un appui externe conformément au manuel de procédure de la CADEPAC. Le programme a contribué énormément au renforcement des compétences techniques de la commune. C'est une grande satisfaction pour moi en qualité de premier responsable de commune. M. BAKO B., Maire de la commune de Kordié

COGEM, Cellule MOS, COGES Santé et COGES école

Les agents et cellules MOS mis en place dans le cadre du programme ont bénéficié des actions de renforcement de capacités axés sur leurs rôles et l'opérationnalisation des activités de la MOS. Toute chose qui a permis à ces acteurs d'entreprendre des activités et d'assurer leur mise en œuvre. Les différents acteurs rencontrés dans le cadre de la présente étude ont affirmé que les connaissances acquises lors des différentes sessions de formation ont contribué considérablement à améliorer la mise en œuvre efficace des activités sur le terrain.

Selon M. ZOUBGA Claver, Président de la cellule MOS de la commune de POA, les activités réalisées par la MOS ont permis résoudre plusieurs difficultés (à titre illustratif, il y'a eu des désaccords entre les populations et la mairie sur l'identification du site des boutiques de rues mais grâce à la MOS il y'a eu un consensus) et faciliter la réalisation des différents investissements dans la commune. La MOS est perçue de nos jours par l'ensemble des acteurs (populations, conseillers municipaux, CVD) comme une approche qui facilite la réalisation des investissements et surtout facilite l'adhésion des populations aux activités.
« Avec la mise en place de la cellule MOS, nous avons été capable de faire un bilan proprement dit de la gestion des infrastructures. Également nous avons réalisé des activités de sensibilisation auprès des locataires des boutiques de rue qui ont permis de réduire les retards dans le paiement des prix de location» M THIOMBIANO Silassa, Président MOS, du conseil régional de l'Est.

Les activités de la MOS ont permis de maintenir un dialogue permanent avec les bouchers de la commune et surtout de faciliter leur installation sur le site du nouvel abattoir.

Mme KABORE, présidente de la cellule MOS de la commune de Koudougou.

Dans certaines collectivités, les cellules ou agents MOS et les COGEM ont organisé des rencontres d'échanges avec les autres acteurs communautaires intervenant dans les limites administratives communales. L'objectif visé par ces rencontres étaient de renforcer la synergie des actions afin d'impulser un développement durable endogène.

Si la CADEPAC est à la base de l'implémentation de la MOS au sein des collectivités territoriales, il est important de souligner que l'approche MOS est utilisé également dans d'autres projets (activités hors programme DEPAC) par les membres des cellules MOS.

Selon, la présidente de la cellule MOS de la commune de Koudougou, Mme KABORE, une approche MOS a été menée dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Assainissement Autonome en Milieu Urbain (PAAMU) financé par l'Agence Française de Développement.

Comité d'auto-évaluation des performances des CT

Dans le cadre de l'exécution des activités financées par la CADEPAC des comités d'auto-évaluation ont été mises en place. Afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle, ils ont été formés sur le processus d'évaluation. Au titre de l'année 2020, 28 CT ont pu élaborer de manière autonome leurs rapports d'auto-évaluation. Ce processus a été porté par les membres du comité. Cet exercice pourra être reconduit autant que de besoin par les membres des comités qui disposent désormais des compétences requises.

Renforcement des capacités de l'Agence nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales (ADCT)

Dans le cadre de l'exécution de la phase 2 du DEPAC 2 sous gestion du consortium GAC, l'ADCT a participé à un voyage d'études en république de Côte d'Ivoire pour s'imprégner des mécanismes de financement des CT. Elle a également bénéficié d'un appui de la CADEPAC pour l'élaboration d'une charte de collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le domaine de la décentralisation.

Ces différentes actions financées par la CADEPAC ont contribué à renforcer les capacités des ressources humaines et devra à priori faciliter « la montée en puissance » de l'ADCT dans l'accompagnement des communes et régions du Burkina Faso.

6.6.9. Outil de planification régionale axé sur le développement économique

Grâce à l'appui financier de la CADEPAC, les régions du Nord et de Centre Ouest dispose des documents de Stratégie de Développement Economique Locale et de Cohérence Territoriale (SDELCoT). La SDELCoT s'adresse spécifiquement au développement économique de la région en s'appuyant sur la valorisation des potentialités économiques, des filières porteuses, et le soutien du secteur privé. Ce nouvel instrument de planification du

développement vient en complément à ceux existant (PLD et SRADDT) et constitue un véritable document de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers.

6.6.10. Réduction des impacts environnementaux liés aux déchets biomédicaux

D'une manière générale, les déchets biomédicaux engendrent un impact négatif surtout lorsque leur élimination/destruction se fait par brûlage. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, un dispensaire de la ville de Fada N'Gourma a bénéficié d'un appui financier pour la mise en place d'un incinérateur. Cet équipement va améliorer la gestion des déchets biomédicaux et surtout éviter une pollution des sols et des eaux souterraines (nappe phréatique).

6.6.11. Développement urbain autour des investissements économiques

La réalisation des investissements à caractère économique (exemple les boutiques de rues) est un élément catalyseur de l'attractivité des populations. Ces investissements publics peuvent susciter ou faciliter l'implantation d'autres équipements/infrastructures économiques privés et le développement du petit commerce. Progressivement la zone devient un pôle économique secondaire de la ville qui se structure autour de l'investissement public.

7. DIFFICULTES / INSUFFISANCES

D'une manière générale, la mise en œuvre du programme a permis d'atteindre les résultats escomptés. Cependant, force est de reconnaître que quelques difficultés ou insuffisances sont à relever.

Fonds d'appui aux initiatives économiques

L'absence de suivi des activités des bénéficiaires n'a pas permis de recouvrer l'intégralité des montants alloués dans certaines communes (Koudougou par exemple). Certains bénéficiaires pour des raisons multiples et multiformes n'ont pas été en capacité de rembourser leur crédit. Cette situation peu reluisante ne permet de reconstituer le montant total à recouvrer, par ricochet de financer d'autres initiatives des jeunes et femmes dans la localité.

Au niveau des cellules ou agents MOS, COGES et comité d'auto-évaluation

L'insuffisance des ressources financières constitue la principale difficulté des cellules ou agents MOS, les COGEM et les comités d'auto-évaluation dans la mise en œuvre des activités. Certaines activités planifiées n'ont pas été réalisées en raison de l'absence de ressources financières. Toutes les collectivités éprouvent des difficultés à intégrer dans leur budget, des montants dédiés aux dépenses de fonctionnement comités et cellules mise en place. La principale raison évoquée est la difficulté de faire valider ces dépenses par les services du contrôle financier. Actuellement, les activités réalisées par les cellules ou agents MOS sont fortement tributaires de l'appui financier de la CADEPAC.

Pour les mesures de performances, l'indisponibilité des membres d'autoévaluation entraîne des blocages dans le processus d'autoévaluation.

L'absence des moyens logistiques et matériels ont été également évoqués par les acteurs comme difficultés.

Suivi-évaluation des activités

Le système de suivi-évaluation tel qu'il se présente aujourd'hui est beaucoup plus orienté sur la collecte des indicateurs. Or le suivi évaluation proprement dit ne se limite pas à la collecte des indicateurs mais englobe un champ plus vaste (planification gestion des risques, évaluation, capitalisation, exécution budgétaire) qui fournit à tout moment des informations structurées et continues sur la performance du programme afin de mieux rendre compte des réalisations, de mesurer les impacts sur les bénéficiaires et surtout de s'assurer qu'elles contribuent à l'atteinte des résultats. Le système de suivi-évaluation doit comprendre à minima, les informations ci-après : cadre de suivi de rendement, Fiche de suivi du repérage

des initiatives locales, fiche trimestrielle de suivi budgétaire par composante du projet, compte rendu des réunions, fiche de rapport de mission, fiche de suivi des risques etc.

Un manuel de suivi évaluation a été élaboré, au début du programme mais gagnerait à être amélioré afin de le rendre plus opérationnel.

8. LEÇONS APPRISSES

Plusieurs leçons sont à retenir dans le cadre de la mise en œuvre des activités financées par la CADEPAC.

Fonds locaux d'appui aux initiatives des femmes et jeunes

- la mise en place des fonds implique en amont la nécessité de se doter d'une stratégie de communication ;
- l'existence des fonds améliore l'accès aux crédits des groupes vulnérables et peut potentiellement le renforcer si les critères de sélection prennent en compte une discrimination positive ;

Cellules ou agents MOS, COGEM et comités d'auto-évaluation

- les matériels, logistiques et surtout financiers constituent des prérequis pour le fonctionnement des cellules MOS ;
- le succès des approches GEM et des mesures de performance sont fortement tributaire de l'engagement des autorités politiques locales et du conseil de collectivité ;
- l'adhésion de l'Etat et la traduction d'une véritable politique GEM sur le terrain par la prise d'actes concrets (transferts financiers, appuis techniques aux inventaires, encadrement juridique, etc.) est une condition nécessaire à la durabilité du dispositif GEM au sein des collectivités territoriales qui l'expérimentent ;
- l'approche d'auto-évaluation offre des occasions aux acteurs d'interpeller les exécutifs locaux sur les dysfonctionnements constatés ;
- l'exercice de l'auto-évaluation cultive l'esprit de la redevabilité et de la performance.

9. RECOMMANDATIONS

Les recommandations sont formulées pour permettre à la CADEPAC et partenaires d'être plus performant dans des actions ultérieures.

Fonds locaux d'appui aux initiatives des femmes et jeunes

A l'endroit des communes et des conseils régionaux

- Mettre en place un service de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires ;

A l'endroit de la CADEPAC

- Renforcer les capacités des acteurs communaux et régionaux (gestionnaires) sur la mise en place, la gestion et le suivi-évaluation des fonds locaux ;
- Etendre le dispositif d'accompagnement aux autres régions partenaires du Programme.

Cellules ou agents MOS et COGEM

A l'endroit des collectivités territoriales

- Plaidoyer auprès du ministère de tutelle pour la prise en compte des dépenses liées au fonctionnement dans les budgets ;
- Inscrire des lignes pour la prise en compte des actions MOS/GEM dans les budgets des CT.

A l'endroit de la CADEPAC

- Plaidoyer auprès du Ministère en charge de la décentralisation pour la création de services MOS au sein des collectivités territoriales ;
- Elaborer des guides sur les approches MOS et GEM pour faciliter l'appropriation par les acteurs ;
- Apporter un appui financier à la mise en œuvre des Plans d'entretien des ouvrages (sectoriels et/ou Consolidés) ;

A l'endroit de l'Etat

- Prendre l'ensemble des textes nécessaires à l'institutionnalisation de la GEM et de la MOS au sein des collectivités territoriales. Ces textes permettront une reconnaissance de l'organe par l'ensemble des acteurs et facilitera le financement de son fonctionnement à travers les ressources propres des collectivités territoriales.

Suivi-évaluation

Dans le but d'améliorer le dispositif et le système de suivi-évaluation, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit de la CADEPAC :

- L'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation est un prérequis pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des activités du programme ;
- Les chargés de programme doivent être impliqués dans la consolidation et la mise en cohérence des données. Des ateliers périodiques sur le suivi des indicateurs devra être organisés à cet effet,
- Systématiser l'élaboration d'un rapport de suivi-évaluation selon les périodicités trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Les outils de collecte et le traitement des données pourraient être améliorés grâce à une plateforme de collecte de données mobile ou google forms ;
- Privilégier le logiciel Ms Project pour la planification nominative des activités ;

Budget d'investissements alloués aux communes

A l'endroit de la CADEPAC

- Réviser le montant des droits de tirage à la hausse ;
- Maintenir l'octroi des budgets supplémentaires (bonus) sur la base des performances des collectivités ;
- Prévoir des appuis financiers pour accompagner les collectivités dans la prise en charge des PDI, la réalisation d'ouvrages au profit des PDI ainsi que le renforcement des capacités des acteurs dans la MOPLT (pallier au problème de la mobilité des agents).

Approche de mise en œuvre des activités

A l'endroit de la CADEPAC

- Maintenir le processus d'appuis directs aux CT et l'approche d'accompagnement

A l'endroit de la DDC

- Maintenir le processus d'appuis directs et l'approche d'accompagnement aux CT.

CONCLUSION

Globalement, l'étude s'est bien déroulée malgré les difficultés rencontrées. elle a permis de réaliser un bilan des activités réalisées et analyser les effets de l'axe 2 du DEPAC 2 sous gestion du consortium GAC.

La stratégie de mise en œuvre du programme à favoriser l'atteinte des résultats et à fortement contribuer à une bonne appropriation des activités et des actions.

L'approche participative et surtout la responsabilisation ont contribué à susciter un plein engagement des autorités municipales.

La deuxième phase de la DEPAC a été un succès aussi bien sur le plan des réalisations que sur le plan des renforcements des capacités des acteurs. Les activités réalisées ont été apprécié positivement par les collectivités territoriales, les structure de gestion tels que les COGES, COGEM ainsi que les populations bénéficiaires.

Plusieurs effets sont imputables aux activités financées par la CADEPAC. Il s'agit entre autres : accroissement des recettes fiscales pour les collectivités et l'Etat, développement des activités économiques, amélioration de la gouvernance locale dans les services sociaux, réduction des impacts liés aux déchets biomédicaux, etc.

En dépit des résultats obtenus, force est de reconnaître que quelques insuffisances ou difficultés ont entachés sa mise en œuvre.

Dans le but d'améliorer les activités du programme, une pluralité de recommandations ont été formulées à l'endroit de la CADEPAC, de l'Etat et de collectivités territoriales.

Annexe 1 : Liste de personnes rencontrées Région du Centre Ouest

No	Noms et prénoms	Fonction	Structures	Communes
1	BAGUE Aziz	Producteur maraicher	Bénéficiaire du fonds d'appui aux initiatives locales	POA
2	BAKO B.	Maire	Mairie	Kordié
3	BAKOANE Bassama	SG	Mairie	POA
4	BAKOUANE Jean	Président	COGEM	Kordié
5	Batuana Bagnon	Adjoint du président	COGES santé	Kordié (Ninion)
6	Bazongo Balélé	Président de l'AUE	AUE	Kordié (Kiro)
7	DIALLO Abou BT	ST	APICOS	
8	KABORE A	Présidente	MOS	Koudougou
9	Kabore Harouna	Président de l'AUE	AUE	Koudougou (Doulou)
10	Kaboré Olivier	Président de l'AUE	AUE	Koudougou (Secteur 5)
11	KAFANDO Benjamin	SG	Mairie	Koudougou
12	KAFANDO Judicael	SG	Conseil régional	Région du Centre Ouest
13	Kone	Directeur	COGES Ecole	POA (Sanyiri)
14	NDO Timoté	Responsable	COJCOS	Région du Centre Ouest
15	Nignan Lassani	Président de l'AUE et le chef du village	AUE	Sapouy (Tiagao)
16	OUEDRAOGO	Alassane	Vice-président COGEM	POA
17	SANFO Assane	Président	COGEM	Sapouy
18	SAWADOGO A	Instructeur de jeunesse	Mairie	POA
19	TOUGMA Bernard	SG	Mairie	Sapouy
20	Yameogo Amado	Secrétaire Générale	COGES Ecole	POA (Niangdo)
21	YAMEOGO Camille	Président	COGEM	Koudougou
22	Zoungrana Wambi	Responsable de l'AUE par intérim	AUE	POA (Niangdo)
23	Zongo Amidou	Président de l'AUE	AUE	Koudougou (Thiogo Mossi)
24	Zongo Jean Baptiste	Président de l'AUE	AUE	Koudougou (Nayalgué)
25	Zongo Harouna	Président de l'AUE	AUE	Koudougou (Villy godin)
26	ZOUBA Claver	1 ^{er} adjoint au maire	Mairie	POA
27	ZONGO Mariam	Vendeuse de soubala	Bénéficiaire du fonds d'appui aux initiatives locales	POA

Région du Nord

No	Nom & prénom(s)	Fonctions	Structures	Communes
1	BAGAYA Ali	Secrétaire général	Mairie	Lèba
2	DOGA Lassané	Président (point focal GEM dans la région du Nord)	COGEM	Ouahigouya
3	OUEDRAOGO Abdoul Ramane	DAF	Mairie	Ouahigouya
4	OUEDRAOGO Alban Michel	Directeur de l'action économique du conseil régional du Nord	Conseil régional	Ouahigouya
5	OUEDRAOGO Evariste	Economiste	CEG de lèba	Lèba
6	OUEDRAOGO Salam	Président	MOS	Ouahigouya
7	OUERME Issaka	Responsable	Association des Jeunes Confinats d'un Avenir Meilleur	Ouahigouya
8	SAMDANBA Aristide	Secrétaire général (COGES)	CSPS de Guesséré	Lèba
9	SIDIBE Oussené	SG	Mairie	Tangaye
10	SAWADOGO Aubin	Chargé de programme de la mairie	Mairie	Ouahigouya

Région de l'Est

No	Noms	Prénoms	Fonctions	Structures	Communes
1	TIABONDOU	ANDAL	Président GEM	COGEM	FADA N'Gourma
2	LOMPO	HADI	Président GEM	COGEM	Logobou
3	DIOMI / TRAORE	SALAMATOU	Président GEM	COGEM	Conseil régional
4	Silma	wahabou	Vice-président	COGES SANTE	Diapangou /
5	KOMBERE	BERNARD	Conseil Régional	SG	Conseil Régional
6	PITROIPA	MAHAMADI	Secrétaire Permanent / Intérim	CIDCE	
7	NATAMA	MAMOUDOU	AGENT MOS	MOS	Diapangou /
8	THIOMBIANO	SILASSA	PRESIDENT MOS	/ MOS	Conseil Régional
9	LOMPO	DIEUDONNE	PRSEIDENT MOS	MOS	Logobou /
10	TRAORE	SALAMATA	AGENT MOS	/ MOS	Fada N'Gourma
11	MANO	PAUL	SG	Mairie	Logobou
12	MAIGA	ABDOUL KABIR	SG	Mairie	Diapaga
13	KABORE	KASSOUM	SG	Mairie	Fada
14	SODRE	MOUMINI	SG	Mairie	Diapangou

Annexe 2 : Termes de référence de l'étude

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La première phase du programme d'appui à la décentralisation et à la participation citoyenne (DEPAC) a été mise en place dans un contexte post-insurrectionnel. En effet, après les mouvements des 30 et 31 octobre 2014 ayant entraîné la chute du régime d'alors, le Burkina Faso a lentement tourné la page de la transition avec successivement l'organisation d'élections législatives et présidentielles (en novembre 2015), puis d'élections locales en mai 2016. Cette première phase du DEPAC (2015-2018) a permis d'amorcer quelques évolutions au niveau des 29 collectivités partenaires. On peut citer notamment :

- ✓ le développement progressif d'une culture de contrôle citoyen et de redevabilité dans la gestion des affaires locales grâce à un renforcement de la société civile locale (associations, radio, etc.) et une plus grande sensibilité des élus locaux sur les enjeux de gouvernance
- ✓ l'amélioration de l'accès des populations à des infrastructures socio-économique (écoles, centres de santé, forages, etc.) à travers la réalisation de 700 projets par les collectivités territoriales et les organisations socioprofessionnelles
- ✓ le désenclavement des territoires grâce à la réalisation de 80 km et l'entretien de 100 km de pistes rurales par la démarche haute intensité de main d'œuvre (HIMO)

La deuxième phase du programme d'appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (DEPAC) couvre la période de mars 2018 à février 2022 et s'articule autour de trois (3) axes :

- Démocratie, gouvernance locale et participation citoyenne
- Maitrise d'ouvrage publique locale et investissements socioéconomiques
- Gestion des connaissances et dialogue politique

L'axe 2 du programme est mis en œuvre par le consortium GEDES-Acade-CAGECT/BC. A l'instar de la phase précédente, le mode d'intervention est basé sur l'approche d'accompagnement des partenaires dans leurs initiatives propres et selon leurs dynamiques, avec un accent important mis sur le renforcement des capacités des différents acteurs et la recherche de concertation. Il s'agit d'appuyer les partenaires à mettre en œuvre leurs projets, de renforcer leurs capacités financières et leurs compétences dans le but de rechercher une plus grande autonomie, de stimuler les collaborations et de leur permettre progressivement d'avoir accès aux fonds publics d'appui à la décentralisation.

La maîtrise d'ouvrage est au cœur des enjeux du développement des collectivités. Elle repose sur une capacité des communes à conduire les réflexions internes, planifier et exécuter les actions de développement local. Cette démarche se veut sans exclusion et en cohérence avec les centres d'intérêt des populations et les potentialités du territoire. Un accent particulier a été mis sur la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages avec l'élaboration de plans d'entretien consolidés (PEC) et l'abondement de ligne budgétaire pour les actions d'entretien. Les PAI fédérateurs et de coordination des actions de développement ont été promus.

Démarré le 1er mars 2018, le programme a atteint un taux d'exécution physique de plus 90% des investissements planifiés sous PAI 2018, 2019 et bonus 2020 ; etc...

Après trois (3) ans de mise en œuvre du programme, la CADEPAC souhaite évaluer le niveau d'atteinte des indicateurs et d'apprécier les effets du programme à l'échelle des différentes zones d'intervention.

2. OBJECTIFS

L'objectif de la présente étude est d'évaluer les effets des réalisations en lien avec les objectifs et les résultats attendus de l'axe 2 du programme d'appui à la décentralisation et à la participation citoyenne dans les zones d'intervention du projet.

De manière spécifique, il s'agit :

- déterminer l'ensemble des progrès (ou le manque de progrès) par rapport aux indicateurs définis dans le document de programme ;
- faire ressortir les retombées économiques et sociales liées à la réalisation des ouvrages (emplois et revenus, fiscalités etc.);
- évaluer les résultats obtenus prenant en compte l'analyse coût-bénéfice en matière :
 - d'amélioration de la gouvernance locale dans les services sociaux (santé, eau potable, éducation etc.) ;
 - développement économique et social des zones d'investissements (corvée eau pour les femmes, gain de temps pour la femme et la jeune fille scolarisée, conflits sociaux, AGR etc.
 - de développement urbain des zones de projets (plus d'habitants, investissements, salubrité, attractivités des secteurs etc.);
 - d'impacts sur les dépenses des ménages;
 - d'éducation, attractivités des écoles, rendements scolaires, absences etc.
 - de responsabilisation des bénéficiaires et la maîtrise d'ouvrage (apprentissage, implication et processus, gestion et de suivi des réalisations ainsi que la gestion et l'entretien des ouvrages) ;
- évaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires sur la base des investissements socio-économiques réalisés à l'échelle des CT et régions d'intervention en matière de changement (théorie du changement) ;
- mesurer l'accroissement des revenus des bénéficiaires du programme sous gestion du GAC en lien avec la réalisation des investissements économiques ;
- formuler des recommandations pour une atteinte efficace des résultats du programme en lien avec les indicateurs.

3. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de la mission sont les suivantes :

- les progrès réalisés par le programme par rapport aux indicateurs de départ sont identifiés et analysés ;
- les retombées socio-économiques liées à la réalisation des ouvrages sont analysées ;
- une analyse coût-bénéfice des résultats obtenus est réalisée ;
- une évaluation du degré de satisfaction des bénéficiaires est réalisée ;
- l'accroissement des revenus des bénéficiaires est mesuré ;
- des recommandations sont proposées pour améliorer la mise en œuvre du programme.
- Un bilan du cadre logique ;

- La base de données du programme

4. METHODOLOGIE

Le consultant détaillera dans le rapport initial l'approche méthodologique qui sera suivie pour la réalisation de la mission. Toutefois, le déroulement de la mission devrait comprendre un examen de la documentation pertinente y compris les documents de projets initiaux, les rapports de revue et techniques. Un accent particulier devrait être mis sur les données de suivi disponibles. Le processus de collecte comprendra des entrevues et des rencontres avec les principaux intervenants du programme.

Le consultant devra sélectionner les entités / personnes à interroger à travers une méthode d'échantillonnage. Les questions clés de l'étude seront utilisées lors des entretiens et des groupes de discussions.

5. EQUIPES ET QUALIFICATIONS

Le bilan sera conduit par deux experts (niveau BAC + 5 ou 4) constitués en une équipe comprenant :

- Un spécialiste profil chargé de suivi-évaluation ayant une solide expérience dans la collecte de données en évaluation des programmes et accompagnement des collectivités territoriales, Chef de mission ;
- Ils pourront s'associer un assistant enquêteur.

En outre, le chef de mission doit faire preuve de :

- une bonne connaissance des méthodes de collecte, d'analyse de données avec les mobiles (TIC) et de présentations des résultats ;
 - une expérience avérée en matière de conduite d'étude de référence et d'évaluation, expérience au sein des programmes de développement financé par la coopération suisse est un atout ;
 - de bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse ;
 - une bonne connaissance du contexte des régions d'intervention du programme est un atout.
- Un sociologue et / ou un économiste, avec une expérience dans le domaine de la collecte de données et d'évaluation des projets développement et surtout d'appui aux collectivités territoriales.

En outre, les consultants ayant une bonne connaissance du contexte des régions et communes d'intervention du programme seraient un atout.

6. DUREE DE L'ETUDE

La durée de la mission est de 30 jours ouvrables. Le calendrier de la mission sera affiné par les consultants et comprendra entre autres :

- prise de contact entre l'équipe de consultant et l'équipe GAC pour une meilleure compréhension de la mission ;
- la revue documentaire ;

- visite de terrain ;
- questionnaires ou interview selon la méthodologie adoptée par les consultants ;
- restitutions des premiers éléments à l'équipe gestion GAC;
- rédaction du rapport provisoire du bilan de mise en œuvre ;
- transmission du rapport provisoire aux différents acteurs et organisation d'une réunion de validation ;
- élaboration du 2ème rapport provisoire ;
- élaboration du rapport finale;
- multiplication et diffusion du Rapport.

7. OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Les consultants devront remettre une proposition méthodologique, technique et financière, ainsi que leurs CV et références à la CADEPAC.

8. MODALITES D'EXECUTION

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du programme. La CADEPAC à travers les chargés de programme et AMO guidera l'équipe de consultant dans la rencontre des partenaires du programme. Il fournira aux consultants toute la documentation souhaitée (Cadre logique ; rapports semestriels et annuels, PAI, rapports de mission, documents spécifiques en lien avec des thématiques, etc.....

La CADEPAC sera en charge de l'organisation de la réunion de validation du rapport de l'étude et de la réunion finale.

Annexe 3 : Cadre de résultat (progrès des indicateurs)

Le tableau ci-dessous présente le niveau d'avancement des indicateurs du programme au cours de la période de mise en œuvre.

Tableau 18: Cadre de résultat de la DEPAC

Intitulé de l'indicateur Programme	Cibles prévisionnelles DEPAC 12 ans	Cibles atteintes en fin de phase 2	Taux (mi-parcours)	Commentaires
Objectif général : Améliorer l'accès équitable et égal aux services sociaux de base de qualité par les hommes et les femmes et facilitant les activités économiques dans les collectivités de la zone de couverture du projet.				
a) Augmentation du taux d'accès aux services publics de base (état civil, eau, santé, éducation, hygiène et assainissement (hommes/femmes))				
Augmentation de 10% de l'offre d'infrastructures des services sociaux de base et participant à la réduction des inégalités hommes femmes dans quatre (4) secteurs-clés : état civil, santé, eau-assainissement, éducation	+ 10%	9,93%	99%	Le taux d'accroissement de l'offre est de 9,93% à la fin de la phase 2 296 infrastructures sociales réceptionnées dont 136 en phase 2. ces 296 infrastructures profitent à plus d'un million neuf cent cinquante mille (1950 000) personnes dont au moins 59% de femmes
Niveau de satisfaction des services et leur durabilité	≥ 80% de la population, dont au moins 50% de femmes notent une amélioration satisfaisante de la qualité du service public (eau potable, assainissement, pièces civiles, occupation de places de vente aux marchés).	Santé : 74% de la population dont 47,3% de femmes Eau potable : 92,5% de la population dont 49% de femmes Assainissement : 78% des personnes satisfaites de l'accès aux ouvrages d'assainissements dont 42% de femmes Education : 87%	96,8%	Le niveau de satisfaction est en lien avec les investissements réceptionnés avec l'appui de la CADEPAC.
b) Dynamisation des activités économiques locales prenant en compte les conditions spécifiques des hommes et des femmes à travers l'amélioration des conditions-cadres				

Intitulé de l'indicateur Programme	Cibles prévisionnelles DEPAC 12 ans	Cibles atteintes en fin de phase 2	Taux (mi-parcours)	Commentaires
Augmentation de 10% de l'offre d'infrastructures économiques (marchés, gares, espaces de production ...).	10%	10,98%	109%	387 infrastructures économiques dont 109 en phase 2 réceptionnées (320 boutiques, 39 hangars de marchés, 2 boucheries, 3 marchés à bétail, 5 périmètres maraîchers, 6 forages pastoraux, parking public, auberge, basfond aménagés, aire d'abattage etc...)
Augmentation des recettes propres des collectivités territoriales (impôts, taxes, civisme fiscal) : 50% pour les communes rurales, 25% pour les communes urbaines.	Années 2015 : Montant recettes propres des communes urbaines : +25% 1 722 256 200FCFA Montant recettes propres des Communes rurales +50% : 306 183 511FCFA	Pour les communes urbaines, on est à 2192 170 140 FCFA en 2021 soit une progression de 27,28% 576 482 206 Pour les CT rurales avec un progrès est de 88,27%	63,33 % (soit 19 CT sur 30)	Le taux de croissance des recettes propres entre 2019 et 2020 est de 7.92% pour les communes urbaines et de 4 .81 % pour les communes rurales. NB. En attente de la disponibilité des comptes administratifs 2021 pour une mise à jour de cet indicateur. Car les comptes administratifs sont disponibles en année N-1 courant le mois de Mai de l'année en cours, période dont les sessions de validation se déroule. Les données sur cet indicateur sont collectées annuellement
Accroissement d'au moins 15% des revenus des acteurs économiques en lien avec les investissements avec une priorité pour les femmes	15%	25% -	166%	Observe un taux d'accroissement moyen des revenus de 25% en lien avec les investissements. On a des cas où des revenus sont passés du simple au triple cas de dame Zongo Mariam et BAGUE AZIZ dans la localité de Poa.

Source : Base de données Suivi évaluation du programme

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de la phase 2 du programme qui est également satisfaisant au regard du niveau d'atteint

Tableau 19: Indicateurs de phase de la DEPAC

Intitulé de l'indicateur Phase 2	Cibles prévisionnelles DEPAC 4 ans	Cibles atteintes En fin de phase 2	Taux	Commentaires
Outcome 2 Les citoyens et citoyennes accèdent et bénéficient de services publics socioéconomiques de qualité et en assurent la durabilité sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales				
Output 5 : les collectivités assurent une maîtrise d'ouvrage de qualité dans le domaine des investissements publics				
Deux (2) inter collectivités sont fonctionnels et améliorent la maîtrise d'ouvrage au niveau des CT (Montage de dossiers d'appels d'offres de l'Etat et du FPDCT, suivi technique et respect des délais, qualité des ouvrages)	2	2	100%	APICOS existe et fonctionne, la structure d'appui technique au CT du Nord est en expérimentation
100% des CT disposent d'un dispositif institutionnel de gestion et d'entretien (GEM) fonctionnels, de leur investissement socio-économique	100%	100%	100%	PES et PEC réalisés à 100% à l'échelle de l'ensemble des CT
100% des PAI réalisés fédèrent l'ensemble des activités sous budget de la CT et des partenaires	100%	100%	100%	
50% des CT région élaborent des outils économiques et de cohérence territoriale sensible au genre (SDeLCoT)	50% (2 régions sur 4)	2	100%	Rapport provisoire intermédiaire disponible sur la région du Nord et Centre Ouest.
Output 6 : Des investissements socio-économiques publics de qualité et accessibles sont réalisés				
70%% des CT partenaires ont un taux d'exécution des PAI porté à 60%	70%	100%	100%	100% des CT partenaires ont un taux d'exécution des PAI à plus de 60%
40% des investissements planifiés contribuent de manière significative à la réduction des inégalités hommes / femmes et prend en compte les besoins des jeunes (accès, prise en compte besoins spécifiques)	40%	84%	210%	Critère de financement genre sensible sur les Droits de tirage des CT.
Les infrastructures de services publics dans trois (3) domaines clefs (éducation, santé, AEPA) connaissent un taux d'accroissement de 5%	5%	3,70%	73,60%	
Output 7 : Des stratégies et outils de développement économique local durable porteur d'emploi et de revenu sont mis en œuvre				
Accroissement de 10% de l'offre d'infrastructures économiques et marchandes	10%	16,4%	164%	
Les appuis aux OSP permettent d'améliorer les revenus de mille (1000) personnes dont 80% de femmes et 50% de jeunes	1000 personnes dont 80% de femmes	780	78%	Membres d'OSP soutenue dans le domaine du maraîchage, production de soubala, recherche de fond à travers l'organisation de table ronde et mise en

Intitulé de l'indicateur Phase 2	Cibles prévisionnelles DEPAC 4 ans	Cibles atteintes En fin de phase 2	Taux	Commentaires
				relation avec les services financiers d'accompagnement de l'Etat.
50% des CT (15) disposant de site minier développent des initiatives novatrices dans le domaine des ressources extractives prenant en compte la jeunesse	50% (7,5) CT	13% 2 CT	26% (2/7,5)	Les communes de Partiaga, sapouy sont accompagnées dans leur démarche de plaidoyer auprès des sociétés minières installées dans leurs communes. Des voyages d'études et de partage d'expérience ont été organisés au profit des acteurs des localités sur les opportunités des jeunes pour la mine de Bongou avec REJDEG) (en 2020)
Au moins 1 initiative d'emploi des jeunes est soutenue par les collectivités partenaires	Au moins 1 par CT	Au moins 2 initiatives par CT	200%	On a un total d'au moins 60 initiatives d'emploi soutenues par l'ensemble CT partenaires à l'image de Diapangou commune partenaires ayant reçu le prix d'excellence d'emploi des jeunes des collectivités territoriales du Burkina Faso grâce à l'accompagnement de la CADEPAC
Quatre (4) projets PPP sont initiés dans les CT partenaires autour d'investissements public profitables à la jeunesse	4	4	100%	Il s'agit de 3 PPP initiés soit un taux d'exécution de 75. (Abattoir –OHG, Espace entrée de Koudougou, Gare routière à KDG avec un 4 ème contrat PPP à citer
Output 8 : Les collectivités accèdent au FPDCT pour le financement d'investissements publics				
Les collectivités partenaires absorbent au moins 70% de leur « droit de tirage » dans le FPDCT	70% des droits de tirage	94%	100%	Pas de droit de tirage sur 2021 (à noter que ces valeurs sont suivies en N-1)
100% des communes rurales partenaires valorisent l'expérience du programme dans la gestion de leur droit de tirage avec le fond permanent	100%	100%	100%	Résultat des activités issues l'approche Gestion Entretien et Maintenance (GEM) des infrastructures. Inventaire et base de données des infrastructures exploitées pour la planification.

Intitulé de l'indicateur Phase 2	Cibles prévisionnelles DEPAC 4 ans	Cibles atteintes En fin de phase 2	Taux	Commentaires
Trois (3) projets des CT sont financés par les droits de tirage du FPDCT et du DEPAC 2	3	2	66.66%	La commune de Piéla et Matiacoali dans les secteurs de la santé.
Outcome 3 : Les partenaires du programme contribuent à la production du savoir et participe à l'influence des décisions et politique publiques aux échelles locale, nationale et sous régionale				
Output 12 : Les expériences du programme sont documentées diffusées et valorisées				
Au moins trois (3) thématiques spécifiques font l'objet de capitalisation, documentation et diffusion	3	6	200%	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maitrise d'œuvre sociale 2. Gestion entretien et maintenance 3. Mesure des performances auto évaluation. 4. La MOPLT 5. Les initiatives des inter collectivités 6. DEL : PPP, DELCOT
Trois (3) expériences du programme prenant en compte la réduction des inégalités de genre sont identifiées, documentées.	3	2	66.66%	<ul style="list-style-type: none"> • L'expérience du noon suire. • Maitrise d'œuvre sociale
Les documents de capitalisation sont présentés, diffusés aux échelles locale, nationale et sous régionale	Aucun document de capitalisation présenté	Les documents de capitalisation sont présentés, diffusés	ND_	Processus en cours avec l'Etat

Source : Base de données Suivi évaluation du programme